

# Génération **Seniors**

© Kzenon - Fotolia.com

**DOSSIER :**  
Les tarifs des maisons  
de retraite et foyers-logements  
de Saône-et-Loire



© contrastwerkstatt - Fotolia.com

**SOURCES**

Textes :  
Cellule suppléments  
Le Dauphiné Libéré

Images :  
Cellule suppléments  
Le Dauphiné Libéré  
Fotolia.com

Président  
du Conseil d'administration  
Directeur de la publication  
**Pierre FANNEAU**

**lejournal**  
de Chalon 474.088

Société éditrice :  
S.A. EST BOURGOGNE MEDIA  
CPPAP 0416C 87009  
Principal actionnaire : SAS EBRA  
9, rue des Tonnelliers  
BP 30 134  
71104 Chalon/Saône Cedex  
Tél. 03.85.90.68.00

**OJD**  
PRESSE  
PAYANTE  
Chalon  
2014

**SOMMAIRE**

**Gérez prévoyez**

- Transmettre son patrimoine de son vivant..... 4
- Comment aider financièrement ses petits-enfants..... 4
- Réduire ses impôts grâce à une aide à domicile ..... 5

**Prenez du plaisir**

- Belle destination d'automne, l'authentique préservé..... 5

**Conseils et équipements**

- La Vitrine Médicale71, pour favoriser le maintien à domicile ..... 6

**Conseil aux familles...**

- Une première étape essentielle ..... 8
- Comment bien souscrire un contrat obsèques ? ..... 9
- Les obsèques et leurs démarches..... 12
- Des frais d'obsèques très variables ..... 12
- Concession funéraire, mode d'emploi..... 13
- Colombarium ou concession cinéraire ..... 13

**Conseils, soutien et prévention**

- La MTRL s'engage pour un vieillissement réussi..... 15

**...Conseil aux familles**

- Quelles procédures pour des obsèques à l'étranger ? ..... 16
- Le rôle du notaire dans une succession ..... 16

**Prenez soin de vous**

- Balade pour la santé ça marche ..... 17

**Vivre à l'étranger**

- Ces pays où il fait bon (fiscalement)  
passer sa retraite ..... 19
- Parents dépendants : absence ? Que faire ? ..... 19

**Dossier**

- Les tarifs des maisons de retraite  
et foyers-logements de Saône-et-Loire ..... 22 à 39



# ROC-ECLERC

Parce que la vie est déjà assez chère !

## Les Contrats prévoyance, les solutions pour partir tranquille



Vous êtes prévoyant et vous commencez à penser au jour de votre disparition : en plus du chagrin, comment éviter à votre famille des soucis d'organisation ? Qui va être chargé d'organiser vos obsèques ? Les ressources financières de vos proches seront-elles suffisantes ? Comment être sûr que vos volontés seront respectées ?

Et si vous définissiez et financiez toute l'organisation de vos obsèques à l'avance en ayant la certitude que tout sera respecté ?

**La prévoyance obsèques vous permet, de votre vivant, de prévoir, d'organiser sereinement et en toute liberté vos obsèques et d'en choisir le mode de financement le plus adapté.**

Alors anticipez en toute tranquillité des choix difficiles pour vos proches, fédérez votre famille autour de vos volontés et protégez vos proches du besoin.



• Recueillement en toute sérénité  
Chambres funéraires avec salons privés et accès 24h/24



• Salle omniculte pour les cérémonies



• Espace magasin, fleurs, plaques...



## Opération Toussaint

Jusqu' au 1<sup>er</sup> novembre\*\*

**-20%\***  
sur les monuments  
sur le prix H.T. du monument

**ORGANISATION  
D'OBSÈQUES**

**CONTRATS PREVOYANCE**

**DEVIS GRATUITS**

56, Av. Général De Gaulle

**AUTUN**

Tél. 03 85 86 35 76

26, Bd Schneider

**LE CREUSOT**

Tél. 03 85 55 03 50

Centre ville

**MONTCEAU**

Rue Blanqui

Tél. 03 85 57 55 54

Complexe du Prélong

A 400 m de l'Hôpital

**MONTCEAU**

12, rue des Chavannes

Tél. 03 85 67 10 10

Z.A. Californie

**SAINT-REMY**

Route de Lyon

Tél. 03 85 93 61 20

21 place de l'Hôtel de ville

**TOURNUS**

Tél. 03 85 35 22 79

**150 monuments  
disponibles**

\* Offre valable du 14/09/2015 au 01/11/2015 inclus sur tous les monuments vendus dans notre agence de pompes funèbres, dans la limite des stocks disponibles. Hors pose, hors semelle, hors lithogravure, hors gravure, hors accessoires. Offre non cumulable. Voir conditions en agences. Photo non contractuelle.  
SAS GABRIEL au capital de 80 000 € - 26, boulevard Schneider 71200 LE CREUSOT - RCS CHALON-SUR-SAONE 353 963 838. N° ORIAS 07029489.  
N° Hab 2014-71-23 - Société indépendante membre du réseau ROC-ECLERC.

## SUCCESSION

# Transmettre son patrimoine de son vivant

**Optimiser la fiscalité de sa succession passe par la donation. Celle-ci offre diverses possibilités : du don simple au partage en passant par le don avec réserve d'usufruit, très intéressant en matière d'immobilier.**

Donner de son vivant est un moyen de transmettre son patrimoine, d'aider ses enfants ou petits-enfant et d'échapper à des droits de succession exorbitants. Mais donner n'est pas gratuit. Depuis 2012, l'abattement fiscal pour un don simple entre parent et enfant n'est plus que de 100 000€, au lieu de 159 325€ auparavant. Autrement dit, un couple peut donner 200 000€ à chacun de ses enfants sans que celui-ci ne paye d'impôt. Mais il ne peut le faire que tous les 15 ans, contre 10 ans auparavant. La fiscalité du don étant fonction du lien de parenté entre donateur et donataire, l'abattement varie selon la relation : entre époux, il est de 80 000€ et entre frères et sœurs de 15 932€.

### Démembrer un bien avec usufruit

Transmettre à moindre coût est aussi l'objectif du don en usufruit. Celui-ci consiste à donner la nue-



propriété d'un bien en en gardant la jouissance. Le bien est ainsi démembré juridiquement en deux parties. Il peut s'agir d'argent, de titres, de parts de Société civile immobilière mais bien souvent le don en usufruit concerne un bien immobilier. « Le donataire



M<sup>e</sup> Perrot

qui est aussi l'usufruitier peut ainsi continuer à profiter de son bien, habiter un logement ou en percevoir des loyers », nous dit M<sup>e</sup> Emmanuel Perrot, notaire à La Tronche (Isère). Le bénéficiaire et nu-propiétaire, quant à lui, a pouvoir de gestion sur le bien et l'acquiert en pleine propriété au décès du donateur. En cas de vente, l'un et l'autre doivent tomber d'accord. La durée de l'usufruit peut être viagère ou fixée par contrat. « Si vous le cédez, explique M<sup>e</sup> Perrot, vous ne pouvez le faire que pour la durée prévue. » Céder son usufruit sur quelques années à ses enfants, par exemple, peut en effet les faire profiter de revenus locatifs pendant leurs études. À l'inverse, la

même opération peut servir au donateur-usufruitier cherchant à échapper à l'ISF de manière temporaire. Pour M<sup>e</sup> Perrot, il est aussi important de demeurer en bonne entente, notamment pour la répartition des charges : « Le nu-propiétaire ayant pouvoir de gestion, il lui incombe généralement de payer les charges et les travaux ; l'usufruitier ne s'occupant que des réparations locatives. Ainsi, il peut arriver que le premier ait de lourdes dépenses sans bénéficier des recettes. »

### L'intérêt fiscal

C'est essentiellement du point de vue fiscal que l'opération s'avère intéressante. Tout d'abord, elle Optimiser la fiscalité de sa succession passe par la donation. Celle-ci offre diverses possibilités : du don simple au partage en passant par le don avec réserve d'usufruit, très intéressant en matière d'immobilier. permet au bénéficiaire d'échapper aux droits de succession sur le bien concerné au décès de l'usufruitier. Ce bénéficiaire n'est assujéti qu'aux droits de donation calculés sur la valeur du bien à laquelle on retire la valeur de l'usufruit. Or, l'usufruit est évalué selon l'âge de l'usufruitier. Il est de 10% si ce dernier a

passé 91 ans, de 20% entre 81 et 91 ans et ainsi de suite par tranche de 10 ans pour atteindre 90% si l'usufruitier a 21 ans ou moins. Ainsi, un couple de 65 ans donnant un appartement d'une valeur de 100 000 € en usufruit à un enfant possédera 40% de la valeur du bien. L'enfant paiera donc un impôt sur une valeur de 60 000 €.

## PRECISIONS

### LA DONATION PARTAGE

Donner en usufruit est donc plus intéressant fiscalement lorsque le donateur est jeune. Pour autant, l'aubaine fiscale ne vaut pas non plus de se précipiter. Les notaires conseillent en général d'attendre 50 ans pour transmettre son patrimoine, d'une part à cause de l'allongement de l'espérance de vie, d'autre part parce que les familles se recomposent et se constituent parfois tard. Une autre manière de le faire est ce que l'on appelle la donation partage qui, pour M<sup>e</sup> Perrot, « constitue sûrement la meilleure méthode ». Cette donation, dite transgénérationnelle, permet de donner à la fois aux enfants et aux petits-enfants. Elaborée avec le consentement de tous, elle allotit les héritiers de manière définitive et fige la valeur des biens. Non rapportables au décès, ces biens ne seront donc pas revalorisés. Il est aussi possible d'y incorporer des biens donnés antérieurement. La fiscalité de la donation partage est la même que la donation simple.

## DONS

# Comment aider financièrement ses petits-enfants

**Pour aider financièrement leurs petits-enfants, les grands-parents peuvent effectuer différentes sortes de dons.**

Loyers élevés, marché du travail de plus en plus précaire... Pour les étudiants et les jeunes travailleurs, les temps sont durs. Mais plusieurs solutions s'offrent aux grands-parents s'ils souhaitent les aider financièrement.

Pour commencer, il existe le don (ou présent) d'usage. Une somme d'argent ou un bien (meuble, voiture...) est offert en cadeau, à l'occasion d'un événement précis, comme un anniversaire ou un examen passé avec succès. Ce présent n'a nul

besoin d'être déclaré. Son montant n'a pas de limite, mais la loi précise néanmoins qu'il ne doit pas appauvrir le donateur. Les grands-parents âgés de moins de 80 ans ont aussi la possibilité d'effectuer un don familial.

Ce don d'argent peut atteindre 31 865€ en franchise d'impôts et être reproduit tous les 15 ans.

Pour éviter qu'il n'entre dans la succession lors du décès du grand-père ou de la grand-mère, mieux vaut le déclarer fiscalement. Il est cumulable avec un don manuel, qui peut prendre diverses formes (argent liquide, biens meubles, titres, parts de Société



civile de placement immobilier) et auquel s'applique le même abattement fiscal. Les grands-parents peuvent aussi avoir recours à la donation-partage transgénérationnelle : une somme d'argent est versée aux petits-enfants avec l'accord du père ou de la mère et sort alors de la succession future. La donation temporaire d'usufruit permet, quant à elle, de céder la jouissance d'un bien. Un jeune pourra par exemple habiter un logement que ses grands-parents détendront toujours en nue propriété.

Enfin, il est possible d'octroyer un prêt gratuit à son petit-fils ou à sa petite-fille.

### TRAVAIL...

Plusieurs dispositifs permettent d'aménager son activité professionnelle pour pouvoir s'impliquer dans une activité bénévole. Aménager son temps de travail pour pratiquer une activité bénévole, c'est possible. Pourtant, 75 % des actifs ignoraient les dispositifs, selon une étude Ifop publiée en janvier 2014. Un salarié, désigné par son association pour la représenter aux réunions d'une commission, peut par exemple prétendre à neuf jours par an, au nom du congé de représentation. Il est rémunéré pendant ses jours d'absence ou reçoit une indemnité. Et son employeur peut obtenir une réduction d'impôt. S'il a cumulé 12 ans d'ancienneté dans son entreprise, le salarié a aussi la possibilité de demander un congé de solidarité internationale, d'une durée maximale de six mois, pour participer à une mission d'entraide à l'étranger. Pendant ce congé, le salarié n'est pas rémunéré, mais il continue d'accumuler des points d'ancienneté.

### ... ET BÉNÉVOLAT

Deux possibilités s'offrent au salarié pour se former au bénévolat. Si son entreprise a mis en place un plan de formation, il peut apprendre à « assumer des responsabilités accrues dans la vie associative », selon l'article L6313-7 du Code du travail. Le salarié en activité depuis au moins deux ans peut aussi effectuer un congé individuel de formation pour se préparer aux responsabilités associatives.

### ARGENT

## Réduire ses impôts grâce à une aide à domicile

### Employer une personne à domicile ouvre droit à des avantages fiscaux.

Pour se faciliter la vie, mieux vaut parfois employer une personne à domicile. De multiples services existent tant pour entretenir votre jardin, effectuer des travaux de bricolage, que pour faire le ménage, bénéficier d'une assistance informatique, ou encore, pour préparer vos repas ou vous aider à faire votre toilette.

Ces services, qui ne demandent généralement pas de qualification particulière, ouvrent droit à une réduction d'impôt.

Vous pouvez en effet déduire 50 % des dépenses liées à ces aides de vos revenus à déclarer, que vous soyez directement l'employeur de la personne ou qu'elle soit rattachée à une entreprise ou à une association. Une déduction plafonnée La réduction fiscale est néanmoins plafonnée à 12 000 euros par an. Mais ce plafond peut être relevé de 1 500 euros par membre de votre foyer âgé de plus



de 65 ans. Et l'exonération d'impôt s'élève à 15 000 euros pour la première année, si vous employez directement un salarié à domicile. Voire à 20 000 euros si un membre de votre foyer est titulaire de la carte d'invalidité. De multiples services

existent tant pour entretenir votre jardin que pour faire le ménage, préparer vos repas ou vous aider à faire votre toilette. Vous pouvez déduire 50 % des dépenses liées à ces aides à domicile de vos revenus à déclarer. Cette exonération fiscale est

plafonnée à 12 000 euros par an. Mais elle peut être relevée de 1 500 euros par membre de votre foyer âgé de plus de 65 ans et s'élever à 15 000 euros la première année, si vous employez une personne sans passer par une entreprise.

## Prenez du plaisir

### VOYAGE

## Belle destination d'automne L'authenticité préservée

**Théoule-sur-Mer, c'est une carte postale à ciel ouvert.**

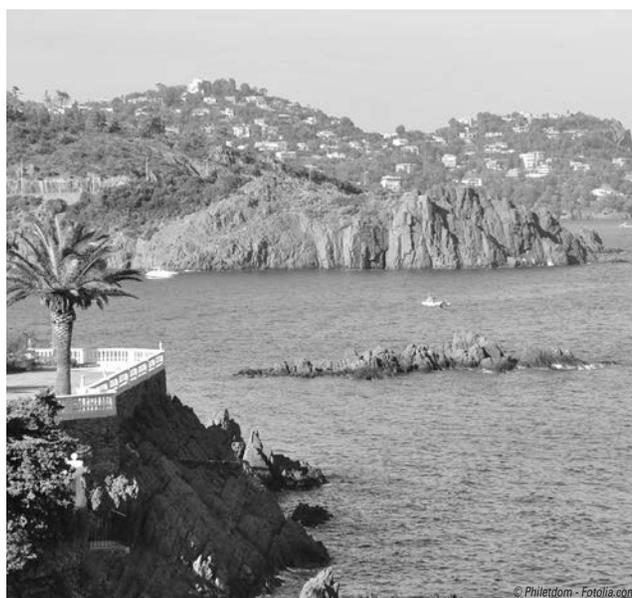
**Un village de pêcheurs, niché dans un écrin de verdure face à l'Estérel qui offre plages de sable fin, criques reculées, patrimoine et hôtellerie de rêve.**

Dans la baie de Cannes, certains lieux ont su se préserver.

Loin de l'agitation des grandes cités balnéaires, Théoule-sur-Mer est fidèle à son passé de village de pêcheurs. Bien à l'abri au creux d'une petite anse de l'Estérel, cette station balnéaire est aussi tranquille que paradisiaque : des eaux turquoise, des plages de sable ombragées de palmiers, de nombreuses criques et calanques en roches rouges de l'Estérel, un petit port de plaisance,

avec son petit phare en pierre rouge, un superbe château crénelé, dit le «château des mineurs»...

Dans ce cadre idyllique se dessine la route de la Corniche d'or, reliant Cannes à Saint-Raphaël. Cette oeuvre grandiose suit les méandres de la côte en virages serrés, les roches rouges ressortant magnifiquement sur le bleu de la Méditerranée et offrant à chaque instant un panorama inoubliable. La richesse de la flore et la diversité des paysages entre Grande Bleue et Estérel conquièrent de façon croissante les amoureux de la nature qui peuvent à loisir emprunter les sentiers en direction des sommets environnants : celui des Grosses-Grues, qui culmine à 440 mètres, ou du côté de la Pointe de



La diversité des paysages de l'Estérel est grandiose

l'Aiguille pour découvrir un sublime parc de roches rouges plongeant dans la mer. En flânant dans Théoule, une importante

collection de monuments historiques et contemporains se dévoile également, jalonnant la mer. Côté lieux de villégiature, la station

balnéaire offre des coins prestigieux, à l'image du Tiara Yachtsa, membre du cercle des Relais et Châteaux. Une adresse secrète de la Côte d'Azur à la vue inoubliable, la plupart des chambres ayant un balcon ou une terrasse face à la Méditerranée et aux roches rouges de l'Estérel. Pour les amoureux de la tranquillité, la Villa Azur du Tiara Miramar, récemment ouverte, offre une discrète entrée privative bordée de lauriers roses. Elle mène au Miramar, un superbe 5 étoiles, ouvert en avril 2014 au bord d'une crique privée.

Les trois terrasses dominent la mer au milieu des pins. De là-haut, la vue est superbe, à 180 degrés sur la baie des golfes de Lérins et les roches corail de l'Estérel.

SANTÉ

# La Vitrine Médicale 71, pour favoriser le maintien à domicile

La Vitrine Médicale 71 est une entreprise qui offre tout ce qui peut améliorer le confort quotidien des seniors en leur offrant une gamme complète de produits adaptés à leurs besoins.

Cette enseigne porte le nom du groupement de professionnels auquel adhère la société créée en 1995 par Pierre Beaudot, alors pharmacien détenant à l'époque la Pharmacie Centrale à Montceau-les-Mines. Cette société Méd'innova SA était connue sous le nom « Montceau Médical ». Aujourd'hui la Vitrine Médicale 71, au service aussi bien des particuliers que des professionnels dans le domaine médical, le handicap et le maintien à domicile, évolue et veut attirer des jeunes pour assurer sa croissance en leur offrant des perspectives d'avenir. Pour aller dans ce sens Pierre Beaudot, président et Frédéric Clément, directeur, ont recruté Alban Beaudot comme adjoint de direction. Ce jeune diplômé (Mines/ESSEC) a la charge de moderniser et réorganiser la société qui compte, pour l'instant, 3 magasins et depuis septembre un entrepôt...

### Une entreprise qui évolue

Depuis sa création, cette entreprise a beaucoup évolué, de 3 salariés à l'origine sont maintenant 23 personnes qui sont au service de la clientèle. Tenant compte du vieillissement de la population, les seniors étant plus de 15 millions aujourd'hui en France et 90% d'entre-eux souhaitant rester à domicile, un constat a été établi que 9 seniors sur 10 ne savent pas à qui s'adres-



Pierre Beaudot, président et Alban Beaudot, adjoint de direction

ser en cas de besoins en équipements de santé. Pour répondre à ce manque d'informations, La Vitrine Médicale vient de créer le métier de Technicien de Santé.

Pour bénéficier de cette classification, les prestations de ses adhérents répondent à un bilan qualité et à un cahier des charges drastique pour s'assurer que chaque personne soit bien prise en charge et conseillée sur les équipements de santé et le matériel médical dont elle a besoin. L'entreprise affirme sa volonté d'offrir à toutes ces personnes un service de qualité par les différentes certifications qu'elle a obtenues.

Tout d'abord l'agrément Wincare Services qui garantit un respect des règles d'hygiène, de sécurité et de traçabilité supérieures aux normes standard, et plus récemment encore, l'appartenance au réseau des « Techniciens de Santé » qui lui garantit un professionnalisme des intervenants, avec un programme de formation continu des collaborateurs qui sont à l'écoute de leurs clients.

### Pour vous satisfaire

Deux orthopédistes diplômés Ecotev apportent leurs conseils, cinq collabora-

teurs dont une spécialiste du handicap ont leur agrément véhicules pour handicapés permettant d'assurer la distribution de fauteuils manuels ou électriques pour personnes à mobilité réduite. Tous les nouveaux collaborateurs suivent la formation de prestataires services dispositifs médicaux, et ainsi par les compétences acquises, peuvent guider au mieux les seniors à la recherche de produits de confort ou du matériel dont ils ont besoin.

En se rendant dans un des trois magasins à l'enseigne Vitrine Médicale 71, chaque senior est assuré

d'y trouver les meilleurs conseils pour l'aider dans sa recherche, quelque soit le produit, qu'il soit disponible ou visible sur catalogue, que ce soit pour un achat ou une location, par exemple de lits médicalisés, fauteuils roulants, déambulateurs, lève-personnes et verticalisateurs.

Toute une gamme de matériel pour l'adaptation du domicile est également proposée ainsi que des aides techniques pour la vie quotidienne. La Vitrine Médicale assure la livraison à domicile, le service après-vente, et ses clients bénéficient du Tiers-Payant.

Pour assurer, étendre et améliorer les services proposés, la Vitrine Médicale a fait l'acquisition de l'ancien magasin Atlas situé au bord de la voie express à Blanzay, ce nouvel espace servira d'entrepôt de stockage. Pour 2016, Pierre Beaudot propose la création d'un pôle santé regroupant différents professionnels : médecins, infirmiers, kinésithérapeutes pour répondre aux besoins des personnes en perte d'autonomie.



Le spécialiste du matériel médical proche de vous

# VOUS ÉQUIPER POUR TOUT VIVRE

conseil • vente • location



**Technicien  
de santé**

— agréé —  
**la vitrine médicale**



- Location, installation de lits médicalisés
- Fauteuils roulants, manuels et électriques
- Lève-personnes et verticalisateurs
- Orthopédie de série ou sur mesure
- Matériel pour l'adaptation du domicile



12 Av. des Alouettes - MONTCEAU - 03 85 57 61 17

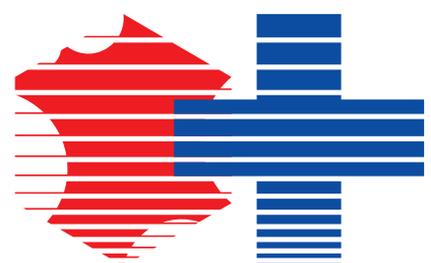
Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h30

1 Rte de La Clayette - CHAUFFAILLES - 03 85 84 10 29

Du lundi au jeudi de 14h à 18h - Vendredi de 9h à 12h et de 14h à 18h

19 bis Rte de Lyon - LUX - 03 85 42 71 61

Du lundi au samedi de 9h à 12h et de 14h à 18h



**la vitrine  
médicale**

REGARD

## Une première étape essentielle

**Seuls 20 % des magasins funéraires présenteraient un devis conforme à la loi, selon l'enquête menée par UFC-Que choisir en 2014. 26 % d'entre eux ne proposeraient même aucun devis.**

Or, face aux prix qui varient énormément, il est important pour les familles de pouvoir comparer.

Elles ont peu de temps pour cela. Président de l'Association française d'information funéraire (Afif), Michel Kawnik rappelle qu'il n'existe pas de délai imposé pour prévenir les pompes funèbres, « l'inhumation ou la crémation devant avoir lieu dans les six jours qui suivent le décès, dimanches et jours fériés non compris ».

Si l'on ne connaît pas déjà une entreprise en laquelle on a toute confiance, la première démarche consiste donc à faire jouer la concurrence.

Michel Kawnik propose pour cela de téléphoner aux magasins en leur posant trois questions simples : « Quel est le montant des honoraires et des démarches pour une inhumation ou

# CONSEIL AUX FAMILLES

une crémation ? Quel est le premier prix pour un cercueil en chêne équipé pour une inhumation ou pour un cercueil destiné à la crémation ?

Quel est le coût pour un corbillard et les porteurs, et

quel sera le nombre de porteurs ?

Si l'entreprise refuse de répondre, il vaut mieux ne pas perdre son temps avec elle, puisque 70 % de la dépense concernent ces trois postes. »

Lors de la visite en magasin, il est aussi conseillé de ne pas venir seul. On peut même se faire accompagner d'une personne non concernée par le deuil et donc moins déstabilisée psychologiquement.

## Donner un coup de pouce à la jeunesse

Si rien ne remplacera jamais les expériences personnelles, un peu de soutien, quelques conseils et un petit coup de pouce n'ont pour autant jamais fait de

mal ! Depuis quelques années, les dispositifs basés sur cette idée se multiplient et mettent en relation des retraités ou actifs expérimentés avec des étudiants, de jeunes

chercheurs d'emplois ou chefs d'entreprise. À Grenoble, l'association Coup de pouce étudiants poursuit ainsi un double objectif. La solidarité, en permettant aux étudiants de

bénéficier d'un soutien gratuit dans la poursuite de leurs études, mais aussi « intergénérationnalité », en favorisant les échanges, en valorisant les compétences, l'expérience et l'énergie.

L'association ECTI (Entreprises - Collectivités Territoriales - Insertion) œuvre quant à elle depuis 1974 à l'échange des compétences en mettant des seniors retraités bénévoles à la disposition des entreprises, des collectivités territoriales, des organismes d'aide à l'insertion, des établissements scolaires et universitaires, pour assurer des missions d'accompagnement et d'assistance. Un souci de transmission et de lien relayé par 2 500 seniors à travers la France.

### URNE

#### LE DEVENIR DES CENDRES

Depuis 2008, il n'est plus possible de conserver une urne cinéraire à son domicile.

Celle-ci doit être déposée dans un colombarium ou un caverne.

Après avoir averti la société de pompes funèbres du lieu, la dispersion est admise dans un jardin du souvenir, en pleine nature ou dans un jardin privatif.

Dans ces deux derniers cas, la mairie de la commune concernée doit fournir une autorisation. En aucun cas, on ne peut disperser des cendres sur la voie publique.

En mer, la dispersion est autorisée à plus de 300 mètres des côtes.

### SÉPULTURE

#### L'ENTRETIEN DE LA SÉPULTURE

Dans un cimetière, l'entretien de la sépulture incombe au(x) concessionnaire(s).

En l'absence de cet entretien, la commune est susceptible de reprendre la concession si elle constate un état d'abandon.

Elle adresse alors un procès-verbal à la famille qui a trois ans pour y remédier. S'il s'agit d'une concession perpétuelle, cet état d'abandon peut être constaté que 30 ans après l'acte de concession.

En cas de concession temporaire, celle-ci peut être reprise cinq ans après la dernière inhumation.

### INHUMATION

#### L'INHUMATION EN TERRAIN PRIVÉ

Il est toujours possible d'enterrer un mort dans une propriété privée.

Cependant, cette inhumation est accordée de façon exceptionnelle, car soumise à de strictes conditions, liées à la composition du sol et à des règles sanitaires.

De plus, la propriété doit être située hors de l'enceinte des villes et des bourgs, et à une distance prescrite.

L'autorisation doit être demandée au préfet du département, à l'aide des documents suivants : acte de décès, autorisation de fermeture du cercueil, permis d'inhumer.



# Comment bien souscrire un contrat obsèques



Le contrat d'assurance obsèques a pour finalité de régler à l'avance le financement et les modalités de ses obsèques.

**Chaque année, près de 400 000 Français signent un contrat obsèques. Un produit d'assurance qui n'est pas sans risque et qu'il convient de bien connaître.**

Produit de prévoyance, le contrat d'assurance obsèques a pour finalité de régler à l'avance le financement et les modalités de ses obsèques.

Il ne doit pas être confondu avec l'assurance décès qui sert à protéger les proches en cas de décès prématuré. Deux formules de contrat souscrit auprès d'une compagnie d'assurances ou d'une banque, le contrat obsèques revêt deux formes. La première est un contrat de financement destiné à garantir les frais funéraires. Il désigne un bénéficiaire qui, au moment du décès de l'assuré, recevra la somme épargnée. Depuis juillet 2013, la loi prévoit que le capital constitué soit affecté à seule fin d'organisation des funérailles du souscripteur ; seules les sommes excédant leur coût pouvant être utilisées à sa guise par le bénéficiaire.

L'autre formule est un contrat de prestations qui vise à financer et à prévoir l'organisation des funérailles : déroulement de la

cérémonie, choix de l'entreprise de pompes funèbres prestataire, choix de la sépulture... S'il n'a pas à être dicté par l'assureur, le prestataire doit tout de même être conventionné par lui, car il se trouve être le bénéficiaire et, à ce titre, est tenu de respecter les dispositions contenues dans le contrat.

### Trois modes de versement

Quel que soit le mode de contrat choisi, aucun questionnaire de santé n'est demandé. L'âge n'entre pas non plus en compte, mais la plupart des assureurs fixent une limite comprise entre 75 et 80 ans.

À la souscription, trois types de versements sont proposés. Le plus simple est celui qui consiste en une prime versée en une seule fois à la signature. Le capital souscrit générant des intérêts, la cotisation de départ sera évidemment moins élevée si elle est versée tôt.

Pour un capital garanti de 3 000 €, on estime ainsi qu'il faudra verser 2 030 € à 55 ans contre 2 810 € à 80 ans.

La prime peut aussi être échelonnée (contrat de prévoyance temporaire),

en général sur une période de 10 à 20 ans, de façon mensuelle, trimestrielle ou annuelle.

Dans ce cas aussi, il vaut mieux souscrire assez tôt, le montant de la prime devenant de plus en plus cher avec l'âge. Ainsi, pour un même capital garanti de 3 000 €, le coût de l'assurance s'élève à 2 790 € à 55 ans contre 5 220 € à 80 ans.

Enfin, reste la prime viagère consistant en un règlement étalé jusqu'au décès et donc sur une période indéterminée.

Dans ce cas seulement,

il peut être intéressant de souscrire tard. Cependant, le montant de la prime évolue avec l'âge du souscripteur. À 59 ans, le montant total payé pour un capital garanti de 4 000 € est de 5 350 €, il est de 5 370 € à 79 ans et de 6 890 € à 69 ans.

### Quelques conseils

Après examen de ces trois modes de versement, on constate que le paiement par prime unique est bien le moins onéreux. Mais aussi le plus sûr.

Le contrat temporaire ne prévoit en effet aucun remboursement en cas

de radiation, le règlement ne pouvant être versé au moment du décès que si l'adhérent est à jour de ses cotisations.

Quant au contrat viager, sa résiliation ne donne lieu souvent qu'à une faible restitution au regard des cotisations versées.

Comme tout contrat, le contrat obsèques doit être lu scrupuleusement avant de signer.

Certains événements liés au décès peuvent en effet ne pas être garantis, comme le suicide ou la mort survenue en cas de guerre.

Le contrat de prestations doit, en particulier, faire l'objet d'une lecture attentive et préciser clairement ce qui n'est pas couvert par le financement (achat de concession ou caveau, par exemple). Il doit mentionner votre droit à modifier les services prévus : nature des obsèques, mode de sépulture, contenu des prestations, fournitures funéraires, société de pompes funèbres ou mandataire désigné. Il doit aussi faire apparaître si le capital souscrit couvre intégralement les prestations définies, quelle que soit l'évolution des prix de celles-ci. Le règlement doit impérativement être fait à l'assurance, jamais à une entreprise de pompes funèbres. Enfin, pensez à prévenir vos proches de l'existence de ce contrat. Environ 15 % des contrats obsèques ne seraient en effet jamais demandés aux compagnies d'assurances.



**SOYEZ RELAX**



**1 690€**  
+ 10<sup>e</sup> d'écoules, soit 1 700€  
CANAPÉ 3 PLACES  
RELAX ÉLECTRIQUE

**BECCAT DECORATION**  
Avenue de Chalon - PARAY-LE-MONIAL  
03 85 81 14 16

**HomeSalons**

\* Canapé 3 places Joya, 1 place relax électrique, têtières relevables. Revêtement : microfibre 100 % polyester + cuir de vachette, fleur corrigée. Finition pigmentée, teintage minéral, épaisseur 1,3-1,5 mm. Structure : bois de sapin renforcé par panneaux de bois aggloméré. Suspension : sangles élastiques en polypropylène et latex naturel (dossiers), ressorts zigzag (assises). Garnissage : mousse de polyuréthane, densité 3032 revêtue d'ouate de Dacron (assises), ouate de Dacron (dossiers), mousse de polyuréthane densité 1812 revêtue d'ouate de Dacron (accoudoirs). Têtières relevables. Pieds en bois 4 cm. Disponible en relax électrique ou manuel ou tout fixe. Existe en canapé 3 places (L.202 x H.85 x P.103), canapé 2 places (L.162 x H.85 x P.103). Coussins déco, en option. Offre valable 45 jours à partir de l'affichage dans les magasins participant à l'opération, non cumulable avec d'autres offres en cours. Photo non contractuelle. Sauf erreurs typographiques. Magasin indépendant membre du réseau Home Salons.



**LADY LAURE**

HABILLE  
TOUTES LES MORPHOLOGIES\*  
ET TOUTES LES GÉNÉRATIONS  
DU 42 AU 60

CHALOU  
K.J. BRAND  
ST-JAMES  
SOMERMAN  
ELENA MIRO  
FRANCE RINOIRE  
FRED SABATIER



11, rue au Change - 71100 Chalon/Saône  
**03 85 48 54 19**

*Pompes Funèbres  
Vincent*

Permanence téléphonique 24h/24 - 7j/7

Marbrerie  
Caveaux - Monuments - Travaux cimetièrre  
Contrats obsèques

**CHAMBRE FUNÉRAIRE**  
Route de Viry - 71120 CHAROLLES

1 bis, rue Baudinot - 71120 CHAROLLES  
Tél. 03 85 88 30 22  
[www.pompesfunebresvincent.fr](http://www.pompesfunebresvincent.fr)

N° habilitation 2014-71-91 - ORIAS : 120 66 186

*Résidence  
Louis Farastier*

Une résidence où il fait bon vivre

Au calme dans un cadre de verdure  
proche du centre ville

Animation chaque semaine **toute l'année**

**SERVICE PORTAGE DE REPAS À DOMICILE  
DU LUNDI AU SAMEDI**

2, rue d'Avoise - **MONTCHANIN**  
Tél. 03 85 73 06 00 - [residence.farastier@orange.fr](mailto:residence.farastier@orange.fr)




**L'HOTE  
LEMAIRE**  
CORRECTION  
AUDITIVE



22 RUE DU CHÂTELET / CHALON-SUR-SAÔNE

Lundi > vendredi : 9h - 12h et 14h - 19h

Samedi : 9h - 12h

03 85 90 09 50

[audio.lhote@free.fr](mailto:audio.lhote@free.fr)

ZONE CALIFORNIE / SAINT-RÉMY

PARKING BABOU

Lundi > vendredi : 9h - 12h et 14h - 18h

09 50 45 39 83

[www.audition-lhote.fr](http://www.audition-lhote.fr)

**MIEUX ENTENDRE POUR MIEUX COMPRENDRE**

« Je cherchais une maison de retraite,  
j'ai trouvé une Maison de Famille »

Vous comprendre, vous soigner, vous choyer...



### « Chez nous, vous êtes chez vous »

Aujourd'hui, vous et vos proches devez prendre une décision délicate et complexe : choisir la maison médicalisée où **vous serez compris, soignés, choyés.**

Depuis près de 10 ans, **nos équipes de professionnels** veillent à tout instant au **respect** de votre rythme et de vos besoins.

Pouvoir rester vous-même, dans un **univers familial et chaleureux**, continuer à donner un sens à chaque moment de votre vie, **c'est notre seul objectif.**

*Nous proposons 80 chambres. Une unité Alzheimer et des espaces de vie spécialisés accueillent 22 résidents atteints de la maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés.*

17, route de Toulon - **ETANG-SUR-ARROUX**

**Tél : 03.85.86.68.00**

e-mail : [bourgogne@maisonsdefamille.com](mailto:bourgogne@maisonsdefamille.com)



### FORMALITÉS

## Les obsèques et leurs démarches

**Le décès d'un proche nous met aux prises avec un certain nombre de formalités administratives et commerciales. Certaines sont assez immédiates, d'autres s'étalent dans le temps.**

### Dans les 24 heures

Après constatation du décès, un certificat de décès est établi par le médecin.

Il servira de document pour le transport du corps, les soins post-mortem ainsi que pour l'inhumation ou la crémation. Il sert surtout à la déclaration obligatoire de décès qui doit être faite à la mairie. Outre le certificat, celle-ci demandera le livret de famille ou une pièce d'identité du défunt ainsi qu'un justificatif d'identité du déclarant. Si la personne est morte dans un établissement de soin ou une maison de retraite, cette formalité peut être accomplie par une personne mandatée par le directeur de l'établissement. L'acte de décès fourni par la mairie est une pièce nécessaire à bon nombre de démarches administratives qui s'ensuivront. Il est important d'en demander plusieurs originaux ainsi que des photocopies.

### Dans la semaine

La préparation des funé-

raillies suppose de contacter une entreprise de pompes funèbres afin que l'inhumation ou la crémation soient réalisées dans les six jours qui suivent.

L'avis de décès dans la presse n'est pas obligatoire et peut être accompli par les pompes funèbres.

Il en est de même pour le faire-part.

Durant cette période, plusieurs personnes et organismes doivent être prévenus.

Tout d'abord, dans les 48 heures, l'employeur ou Pôle emploi ; le premier pour interrompre le contrat de travail et effectuer le solde de tous comptes, le second pour stopper les indemnités.

Puis il faut avertir la banque qui bloquera les comptes du défunt, ainsi que ses produits d'épargne, exceptés ceux portant la mention « M. ou Mme ».

Un acte notarié peut les débloquent pour régler les frais funéraires, dans la limite de 3 050 €.

Avertir aussi la compagnie d'assurances pour vérifier l'existence d'un contrat obsèques, ainsi que la caisse de retraite qui peut, éventuellement, fournir une aide financière d'urgence pour les frais d'obsèques.

Enfin, s'il y a lieu, il est utile de prévenir le bailleur pour annuler ou transférer la location et le ou les locataires afin de modifier les coordonnées de la personne en charge d'encaisser les loyers.

### Dans le mois

Outre le notaire en charge de la succession, il est demandé d'informer le centre des impôts ; le notaire peut d'ailleurs effectuer cette démarche.

Viennent ensuite la caisse primaire d'assurance maladie, la caisse d'allocations familiales et la mutuelle qui peut, éventuellement, fournir un tiers-payant obsèques.

Des démarches sont à accomplir auprès de divers fournisseurs afin de résilier ou de changer les abonnements : EDF, GDF, opérateur de téléphonie mobile, d'internet...

Pareillement, en ce qui concerne les organismes de crédit et les assurances (habitat, voiture, assurance-vie...).

### Dans les six mois

Outre la déclaration de succession, le Trésor public doit aussi recevoir la déclaration de revenus du défunt.

Le montant total des impositions est établi sur les

revenus perçus entre le 1<sup>er</sup> janvier de l'année en cours et le jour du décès.

Ne pas oublier les taxes d'habitation et foncières, et à informer le notaire, certaines impositions étant parfois déductibles de la succession.

Le conjoint devra aussi penser à transformer un compte joint en compte personnel, faire modifier, si nécessaire, la carte grise du véhicule et à demander, selon ses conditions de ressources, la pension de reversion aux régimes de retraite.



## Des frais d'obsèques très variables

En 2014, l'UFC-Que choisir dénonçait l'augmentation prohibitive du coût des obsèques et le manque de

transparence des tarifs, à partir d'une enquête menée auprès des opérateurs de pompes funèbres.

Ce coût a progressé de 8 % entre 2011 et 2014, passant en moyenne de 3 098 à 3 350 €, les opérateurs ayant tendance à afficher un prix global au lieu d'un devis détaillé.

Or, si certains frais funéraires sont obligatoires, d'autres ne le sont pas.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de rappeler que la loi oblige les opérateurs à présenter aux familles un devis dit universel, présentant les frais obligatoires et ceux qui ne le sont pas.

La loi rend ainsi obligatoires le transport du corps par un véhicule agréé, un cercueil de 22 mm

d'épaisseur (18 mm en cas de crémation) avec garniture étanche et quatre poignées, ainsi que les opérations nécessaires à l'inhumation ou à la crémation : creusement en terre, caveau, urne...

On ajoutera à ces obligations la présentation du corps ainsi que la cérémonie qui sont des dépenses courantes.

Les prix pour ces prestations varient énormément selon trois critères : le choix des familles, la région, la société de pompes funèbres.

Ainsi le coût du cercueil peut aller de 500 à 3 000 €.

La présentation du corps qui inclut la toilette mortuaire, l'habillage du défunt et la chambre funéraire, varie de 500 à 1 200 €.

Le transport et la cérémonie coûtent, eux, entre 400 et 6 000 €.

Et les frais de crémation sont compris entre 700 et 2 700 €.

On pourra y ajouter des frais facultatifs tels que les fleurs et les couronnes, les faire-parts, l'avis de décès dans la presse locale ou nationale, le registre de signatures ainsi que les frais liés à la prise en charge administrative par la société de pompes funèbres.



### DÉMARCHE

# Concession funéraire Mode d'emploi

**Contrat établi entre un titulaire et la mairie d'une commune, la concession obéit à des règles très précises.**

Après un décès, il incombe aux héritiers de réserver et de payer un emplacement dans un cimetière.

Cet emplacement, appelé concession funéraire, a uniquement valeur d'usage.

Autrement dit, vous n'en possédez pas le terrain, mais vous êtes libre d'y creuser un caveau, poser une stèle ou élever une tombe. Il est aussi possible d'effectuer cette démarche de son vivant.

Toutefois, il est bon de préciser que la durée de concession démarre au jour de la signature et non au moment du décès.

L'acte délivré par la mairie, en tant que gestionnaire des cimetières, indiquera le bénéficiaire et la durée de la concession.

### Modalités de la concession

Une concession varie dans sa durée et dans son statut. Elle peut être temporaire (entre 5 et 15 ans), trentenaire, cinquantenaire ou perpétuelle ; cette dernière est cependant plus rare, de par le manque de place dans certains cimetières.

Elle peut être aussi individuelle (destinée au seul concessionnaire), familiale pour accueillir tous les membres d'une même famille ou collective selon les personnes qui auront été



La concession funéraire n'est pas soumise aux droits de succession

désignées dans l'acte de concession.

Son acquisition dépend enfin du lien entre la personne décédée et la commune.

Elle s'obtient de droit si la personne est domiciliée ou décédée dans la commune ou si elle y dispose d'une sépulture de famille. Son tarif reste constant sur toute la durée choisie, mais il varie selon trois critères : le nombre d'années, la taille de l'emplacement et la commune. Celle-ci réactualise ses prix au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année. Ainsi, à Grenoble en 2015, le coût d'une concession de 15 ans (pour deux inhumations) est de 282 €, 651 € pour 30 ans, 1 122 € pour 50 ans et 13 038 € pour une place perpétuelle.

### Transmission, cession, renouvellement

La concession funéraire n'est pas soumise aux droits de succession.

Elle se transmet aux héritiers, mais son titulaire peut aussi préciser ceux-ci dans son testament ou le jour de l'acquisition.

Elle peut aussi être cédée par legs ou par don, mais en tant que bien non marchand elle ne peut être vendue. Sous réserve de l'acceptation de la commune concernée, elle peut aussi lui être rétrocédée, seulement par le titulaire.

La commune lui remboursera alors la période non utilisée, au prorata du temps restant à courir avant l'expiration de la concession, sur le prix payé à l'origine.

Le renouvellement d'une concession doit être effectué dans les deux ans qui suivent son expiration.

Si les mairies sont tenues d'informer l'acquéreur ou les héritiers de cette expiration, elles ne le font pas toutes.

Il est donc souhaitable de noter la date d'acquisition. Lors de ce renouvellement, le tarif sera celui en vigueur et non plus celui déterminé à la date d'acquisition. Après ces deux ans, la commune est libre de reprendre la concession.

Elle est aussi en mesure de le faire, sous certaines conditions, si elle en constate l'abandon. Enfin, le titulaire peut, en cours de concession, en modifier la durée.

### QUE CHOISIR ?

#### COLOMBARIUM OU CONCESSION CINÉRAIRE ?



Le columbarium et la concession cinéraire ont la même vocation - accueillir l'urne dans laquelle reposent les cendres - mais leur nature diffère.

Le columbarium est un monument hors sol, collectif, et pourvu de niches dans lesquelles sont déposées les urnes. Chaque case peut comporter une ou plusieurs urnes et nécessite l'achat d'une concession, généralement limitée dans le temps (30 à 50 ans).

Il est aussi possible d'opter pour un columbarium individuel posé à même le sol. Le prix d'une case de columbarium varie de 350 à 800 €.

La concession cinéraire est un carré de terrain dans lequel est implanté un caveau qui peut accueillir une ou plusieurs urnes et sur lequel on peut élever un monument. A la différence du columbarium collectif, la famille dispose ainsi d'un lieu de recueillement privé. Son coût est aussi plus faible : selon la commune et la durée de concession, il varie de 200 à 450 €.





**PARTICULIERS**

**PROFESSIONNELS**

**ENTREPRISES**

**COMMUNES**

# ALLEZ À L'ESSENTIEL !

DES **SOLUTIONS** PERFORMANTES  
ET **ADAPTÉES** POUR TOUS !



Votre Mutuelle au cœur de votre protection

**mtrl-id.com / mtrl.fr**



**5 AGENCES EN SAÔNE-ET-LOIRE VOUS ATTENDENT**

**CUISEAUX**

Passage couvert,  
71480 Cuiseaux  
Tél : 03 85 60 49 50  
e-mail : mtrlcuiseaux@mtrl.fr

**LE CREUSOT**

41-43 rue du Maréchal Leclerc  
71200 Le Creusot  
Tél.: 03 85 67 58 60  
e-mail : mtrllecreusot@mtrl.fr

**LOUHANS**

6 Grande rue  
71500 Louhans  
Tél. : 03 85 60 49 40  
e-mail : mtrllouhans@mtrl.fr

**MÂCON**

5 bis rue Mathieu  
71000 Mâcon  
Tél. : 03 85 20 06 70  
e-mail : mtrlmacon@mtrl.fr

**MONTCEAU-LES-MINES**

44 rue Carnot  
71300 Montceau-les-Mines  
Tél : 03 85 67 58 40  
e-mail : mtrlmontceau@mtrl.fr

MUTUELLE

## La MTRL s'engage pour un vieillissement réussi



M. Migliorini, président de la MTRL

**Accéder à un vieillissement réussi demande d'y mettre du sien, mais c'est plus facile quand on peut bénéficier du soutien des autres. C'est le challenge que la MTRL a décidé de relever en s'adressant à ses adhérents les plus exposés.**

Pour le président de la Mutuelle, Romain Migliorini, ce challenge passe par un repérage des fragilités mais

aussi par l'évaluation des interventions préventives. Le tout suivi d'une proposition personnalisée aux adhérents qui le souhaitent, selon les axes d'une action à lancer dans les prochains mois, après une réflexion menée en collaboration avec le Professeur Claude Jeandel.

Selon Romain Migliorini, des solutions pratiques existent pour assurer un

«vieillessement à haut niveau de fonction » à la population âgée : « Une mutuelle comme la nôtre se doit de les proposer à ses adhérents » souligne le président de la MTRL.

### Repérer, évaluer pour Agir

Le Professeur Claude Jeandel l'a parfaitement explicité dans un récent article sur le vieillissement, le repérage de la fragilité ne doit être envisagé et réalisé que comme la première étape d'une séquence comprenant l'évaluation globale de la personne et la planification d'interventions visant à prévenir la perte d'autonomie, les chutes, l'institutionnalisation et l'hospitalisation.

L'évaluation est fondée sur l'observation des difficultés des personnes et amenant cette réflexion : « Comment peut-on les aider à vieillir comme il faut ». Les interventions doivent être ensuite formalisées dans le

cadre d'un plan personnalisé de prévention.

### Vivre dans une communauté

Les organismes dispensent ou orientent alors les personnes âgées fragiles en se référant à un annuaire recensant localement les activités ou prestations proposées aux personnes de plus de 65 ans.

Il s'agit ici du club des Aînés pour lutter contre l'isolement, les ateliers de mémoire pour

la prévention du déclin cognitif, les activités sportives pour lutter contre la dynapénie, la culture, les structures d'aides aux aidants afin de limiter leurs difficultés, les services de transport pour lutter une fois encore contre l'isolement... « Ce sont des pistes pour lesquelles nous pensons avoir un rôle à jouer, sachant que notre clientèle a une moyenne d'âge de plus de 50 ans » explique en conclusion Romain Migliorini.



## Les clés du succès pour bien vieillir

**Des actions de prévention orientées sur des facteurs de l'environnement s'avèrent particulièrement intéressantes et doivent être développées.**

Mis à part le rôle essentiel de la famille qui doit assister le mieux possible la personne fragilisée dans cette période délicate de sa vie, il est clair que l'ensemble des pistes citées ci-dessus doivent permettre de retarder la perte des réserves

fonctionnelles et l'entrée dans la fragilité.

Pour le président de la MTRL : « Tout est lié à l'isolement ». Et de citer plus tard les actions de préventions pouvant jouer aussi un rôle déterminant pour promouvoir un vieillissement en bonne santé : « À défaut d'être initiées dans les premières étapes de la vie, ces actions doivent être mises en œuvre dès que la personne atteint 50 ans ».

### Prévention adaptée

La prévention des maladies cardiovasculaires et des cancers, premières causes de mortalité primaire, est ici pointée du doigt et est associée à un contrôle des facteurs à risques.

Egalement importante, la prévention du déconditionnement physique et cognitif, par la pratique maintenue régulière d'une activité physique adaptée, conjuguée au maintien d'une activité intellectuelle.

La prévention des déficiences sensorielles, auditives et visuelles, tout comme une alimentation adaptée doivent également s'appuyer sur l'ensemble des stratégies permettant de faire face aux nombreuses pertes potentielles, affectives, sociales, professionnelles et relationnelles. À noter que l'ensemble de ces actions aura un impact d'autant plus élevé qu'elles seront précoces, explique dans un document très complet sur le sujet, le Professeur Claude Jeandel.



### Maintien des relations sociales

Le maintien des relations sociales, de même, est à conserver de manière capitale. Il convient ici de maintenir l'activité, la motivation et d'avoir des projets. « Le bon vieillissement se fait toujours quand on a des projets et quand on a envie de rendre service aux autres, c'est le facteur humain qui intervient... » analyse Romain Migliorini. Pour le pré-

sident de la MTRL, le bien-être des personnes âgées et la clé d'un vieillissement réussi, passent par des démarches essentielles, telle la mise en œuvre de solutions adéquates pour cibler les gens, les repérer, les aider... Le tout en impliquant l'ensemble des acteurs, car selon lui, tout le monde est responsable : « Tout cela fait partie d'une politique de prévention et d'éducation de la santé ».



### OPÉRATION FUNÉRAIRE

## Quelles procédures pour des obsèques à l'étranger ?

**Que ce soient pour des raisons personnelles ou religieuses, de nombreux ressortissants étrangers vivant en France souhaitent être inhumés dans leur pays d'origine.**

Si les démarches ne sont pas insurmontables, il faut garder à l'esprit que les frais de rapatriement sont souvent très élevés. Il est bien sûr absolument interdit de déplacer un corps mis en bière par ses propres moyens. En effet, après la fermeture du cercueil, le corps d'une personne décédée ne peut être transporté hors de la commune sans effectuer une déclaration préalable auprès du maire, pour un transport à l'intérieur de la métropole, et du préfet ou du sous-préfet du chef-lieu de la commune quand on sollicite une autorisation de sortie du territoire.

### Triple conformité

Le tout premier document à se procurer est le certificat médical de décès à porter à la mairie de la commune du lieu de décès qui l'enregistrera à l'état civil et donnera son autorisation pour la suite des opérations funéraires. C'est après cette étape

que les démarches se compliquent. Car transporter un corps nécessite que les documents en votre possession et le modèle de cercueil choisi soient conformes à la réglementation du pays de départ, à celle du pays d'arrivée, au règlement de la compagnie aérienne sollicitée et éventuellement à la réglementation d'un pays de transit. De plus, si vous ne pouvez pas obtenir le certificat de non-épidémie, exigé par de nombreux pays, un obstacle majeur se dresse. En France, quand un défunt est porteur d'une affection grave et contagieuse comme le HIV ou encore l'hépatite, la règle est de demander une mise en bière immédiate dans un cercueil hermétique. De plus, la loi française interdit toute opération funéraire de type embaumement qui mettrait en contact le thanatopracteur avec des fluides contaminés. Or, 59 pays exigent que des soins de conservation soient effectués avant le rapatriement d'un corps porteur d'une maladie transmissible. Ainsi, dans la pratique, certaines personnes doivent des thanatopracteurs afin d'obtenir ces soins.



*Il est interdit de rapatrier un corps mis en bière par ses propres moyens*

D'autres pays se contentent d'un certificat d'absence de risque sanitaire que l'État français délivre lorsque le défunt a été placé dans un cercueil hermétique et que le tout a été désinfecté.

### Faire appel aux pompes funèbres

Si vous avez obtenu votre certificat de non-épidémie et que la durée de transport est supérieure à 2 heures, le corps devra être placé dans un cercueil en bois d'au moins 22 millimètres d'épaisseur avec une garniture étanche fabriquée en matériau biodégradable agréé par le ministère de la Santé. Dans le cas où le cercueil doit rester exposé plus de six jours avant l'inhumation, il est obligatoire

de choisir un modèle hermétique comme pour les personnes porteuses de maladies transmissibles ; de nombreuses compagnies aériennes comme Air France imposent aussi l'usage du cercueil hermétique. Faire appel à une société de pompes funèbres simplifie grandement ces démarches, si elle connaît les réglementations des pays d'accueil et les conditions de transport proposées par les différentes compagnies aériennes. Et de manière encore plus sûre, si elle dispose des agréments des douanes et de la certification lata, qui vous évitera de solliciter une société transitaire et de transiger directement avec les compagnies aériennes.

## Le rôle du notaire dans une succession

**Si dans certaines situations l'intervention d'un notaire peut sembler superflue, elle reste essentielle dans la grande majorité des cas.**

Il est coutume de laisser passer le temps des funérailles avant de se préoccuper de la succession et de contacter un notaire. Dans les faits, si le défunt n'avait pas souscrit de contrat obsèques, son intervention peut vous permettre de faire débloquer une somme maximale de 3 050 € pour financer les funérailles. Par la suite, il est préférable de ne pas attendre plus d'un mois avant de lancer les démarches de succession, car vous disposez de 6 mois pour déposer vos déclarations et payer les droits. Tout retard se verra taxer de 0,40 % d'intérêt par mois de retard.

### Acte de notoriété

Le notaire doit d'abord éta-

blir la liste des héritiers en recueillant les documents susceptibles de les identifier : livret de famille, contrats de mariage... Il va ainsi vérifier les liens de parenté. C'est le moment de remettre au notaire tout testament ou donation entre époux dont vous avez connaissance. Dans tous les cas, le notaire consultera le fichier national des dispositions de dernières volontés pour identifier tout testament authentique ou olographe déposé chez un autre notaire.

Dans certains cas, il doit faire appel à un généalogiste pour rechercher des héritiers. Désormais, il peut établir l'acte de notoriété permettant de prouver sa qualité d'héritier.

### Evaluation du patrimoine

Le notaire doit aussi établir un état des lieux de l'ensemble du patrimoine du

défunt. Quand le testament est ancien, il est nécessaire de vérifier si de nouvelles acquisitions ont été faites, si des biens ont été vendus et surtout de réévaluer la valeur des biens, tout spécialement quand il y a des biens immobiliers. Le notaire doit ainsi évaluer l'actif et le passif du défunt, ce qui l'amènera dans certains cas à conseiller le légataire universel de refuser la succession.

### Formalités et déclarations fiscales

Le notaire accomplit les formalités hypothécaires et le plus souvent va se charger d'établir la déclaration fiscale en deux exemplaires pour les envoyer aux services compétents. Cette déclaration doit être signée par au moins un des héritiers solidaires. La déclaration et le règlement des droits de succession sont à déposer au service des

impôts des entreprises du domicile du défunt dans un délai maximum de 6 mois. Le notaire peut vous aider à négocier un paiement fractionné ou différé.

C'est à ce stade que les héritiers décident ou non de partager les biens.

### Le partage

À ce stade de finalisation de la succession, le notaire va s'attacher à ce que l'ensemble des règles soient bien respectées et d'informer les héritiers sur les formalités et déclarations qui ont été effectuées.

Il va aussi constater le transfert de propriété des biens immobiliers en rédigeant une attestation immobilière.

Dans la majorité des cas, ces démarches doivent permettre d'éviter toute contestation ou rappel du fisc. En cas de désaccord, le notaire vous orientera vers le tribunal.

### QUE FAIRE

#### EN CAS DE DÉCÈS À L'ÉTRANGER

Lorsqu'un ressortissant français décède à l'étranger, le consulat, après en avoir été informé par les autorités locales, prend contact avec sa famille ou ses proches afin de savoir s'ils souhaitent que le défunt soit inhumé sur place ou que le corps ou ses cendres soient rapatriés en France. Votre toute première démarche sera d'obtenir un acte de décès en faisant une déclaration à l'état civil local ainsi qu'à l'officier d'état civil consulaire français. La mention du décès sera ensuite portée en marge de l'acte de naissance français par le biais d'une transmission entre les autorités consulaires et le service central de l'état civil situé à Nantes. Le consulat éditera alors l'autorisation de transport. Lorsqu'un grand nombre de personnes décèdent simultanément, une procédure centralisée de déclaration judiciaire de décès est mise en place, ce qui simplifie et accélère les démarches.

Dans tous les cas, il est bon de vérifier l'existence d'une assurance prenant en charge les frais de rapatriement du corps et d'inhumation. Enfin, il faudra accomplir toutes les formalités auprès de la mairie du domicile de votre proche.

### SUCCESSION

#### QUEL COÛT ?

Le montant des frais de succession dépend à la fois de la valeur des biens du défunt et du nombre d'actes accomplis par le notaire. Rémunérations dont le tarif est réglementé par la loi. À ceci s'ajoutent des honoraires libres pour les missions de conseil, ainsi que les sommes déboursées -frais engagés par le notaire que les héritiers devront lui rembourser- et des droits et taxes payables sur chacun des actes notariés qui sont soumis à enregistrement et publicité. Dans le coût des actes, une part est un montant fixe auquel s'ajoute un pourcentage de la valeur du bien ou de l'actif. Ainsi un acte de notoriété est tarifé 58,50 € et un inventaire 78 € hors droits et taxes. Une attestation de propriété immobilière ou de mutation par décès sera facturée 2 % de la valeur du bien si celui-ci est inférieur à 6 500 € et 0,55 % pour une valeur supérieure à 30 000 €. Pour une déclaration de succession, vous paierez 1,60 % de la valeur d'un actif dont le montant est inférieur à 6 500 € et 0,44 % lorsque la valeur est supérieure à 30 000 €.

Dans un cas de partage amiable ou judiciaire, vous paierez un pourcentage de 5 % pour un actif brut de moins de 6 500 € et 1,03125 % lorsqu'il est supérieur à 60 000 €.

**SPORT BIEN-ÊTRE**

## Balades Pour la santé, ça marche !



Activité douce, la marche, en ville ou dans la nature, n'a que des bienfaits pour le corps et l'esprit

**La marche, pratiquée quotidiennement, est une véritable médecine préventive. En groupe, elle apporte convivialité et partage. Activité douce, elle peut être pratiquée à tous âges, même en période de convalescence.**

« J'aime marcher à mon aise et m'arrêter quand il me plaît. La vie ambulante est celle qu'il me faut. Faire route à pied par un beau temps, dans un beau pays, sans être pressé, et avoir pour terme de ma course un objet agréable : voilà de toutes les manières de vivre celle qui est la plus à

mon goût. » Jean-Jacques Rousseau aimait marcher. À l'instar de nombreux autres écrivains, penseurs, poètes mais aussi amoureux, voyageurs ou sportifs, il aimait la marche à pied et « mettre (s)on corps en branle pour y mettre (s)on esprit ».

Avec raison : la marche, qu'elle soit urbaine et quotidienne, champêtre et vespérale, ne nous apporte que du bon. « Geste le plus trivial, et donc le plus humain », selon Roland Barthes, elle est une activité physique douce, accessible à tous et praticable en toute saison.

Bienfaits physiques et psychiques « Les bienfaits de la marche sont multiples, physiques ou psychiques, explique le docteur Guillaume

Schneider, chirurgien orthopédique et membre de la commission médicale de la Fédération française de randonnée. En groupe, marcher permet de discuter, d'échanger, sans être en compétition. Cette convivialité est bonne pour l'esprit et donc pour le corps. » Marcher améliore d'une manière générale l'état physique et, par conséquent, la santé : « Il est démontré que la marche pratiquée régulièrement, 30 minutes par jour, prévient les cancers du sein ou de l'appareil digestif, ajoute le docteur Schneider.

Comme elle fait appel au corps entier, l'impact est multiple : sur le cœur et l'appareil locomoteur, sur le système osseux mais aussi cérébral. » Selon tous les responsables de santé publique, nous devrions tous, seniors mais aussi juniors, marcher régulièrement.

### CONVALESCENT ? DES RANDO SANTÉ® POUR TOUS

La Fédération française de randonnée (FFRandonnée) organise dans toute la France des Rando Santé® destinées à des personnes fragiles, en cours de traitement ou en convalescence.

Ces Rando Santé® leur offrent un encadrement et une pratique d'activités physiques adaptées. Selon les organisateurs, « l'activité physique modérée telle que la randonnée peut faire partie intégrante de l'arsenal thérapeutique au même titre qu'un traitement médicamenteux ». Conviviales, ces randonnées permettent aussi de sortir de l'isolement.

## Le yoga : une pratique recommandée pour les seniors

Beaucoup d'idées préconçues existent sur le yoga : souplesse, élitisme... Il n'en est rien. Bien au contraire, la pratique est accessible et même recommandée

lorsque que l'on avance dans l'âge.

Que les choses soient claires : le yoga n'est pas uniquement pratiqué par des moines tibétains, des

peoples ou des contorsionnistes en manque de sérénité...

Si de nombreuses idées reçues circulent encore sur le sujet, cette discipline est bien plus accessible que l'on ne le pense. S'appuyant sur la recherche d'un équilibre entre corps et esprit, le yoga s'avère être particulièrement recommandé pour les seniors. Comme l'explique Lionel Piovesan, directeur de publication de Yoga journal, « le yoga s'adapte à la personne. Il la considère dans ce qu'elle est et non dans ce qu'elle devrait être. La pratique prend en

compte la mobilité, la souplesse, d'éventuelles pathologies ». Ce que l'on sait peu, c'est que les positions, bien souvent acrobatiques, censées illustrer la discipline, ne sont en rien des obligations ou des objectifs à atteindre, « il existe plusieurs degrés pour une seule et même posture.

On pratique selon ses possibilités, il n'y a pas besoin d'être souple. » Et les bienfaits sont nombreux : assouplissement, action sur certaines pathologies intestinales, digestives ou circulatoires, mais aussi calme mental grâce à la méditation et à la respiration.



© corbi\_fancy - Fotolia.com

### CONSEILS

#### DES BONNES CHAUSSURES



Elles sont indispensables. Pour une marche facile, sur le plat, au printemps ou en été, on peut choisir des sandales aérées, munies d'une bonne semelle adhérente.

Mais, pour une rando plus soutenue, il vaut mieux choisir des chaussures à tige haute, dotée d'une semelle crantée de type Vibram.

#### DES BÂTONS



Les bâtons s'avèrent souvent très utiles et atténuent les douleurs de ceux qui souffrent des genoux par exemple.

Ils réduisent aussi la pression sur le dos et les jambes.

En montée, ils permettent de faire travailler ses bras et, en descente, assurent un bon équilibre.

#### ET UN SAC À DOS !



Son volume dépend de la durée de votre marche. Choisir un sac de 20 à 30 litres pour une balade à la journée : vous pourrez y mettre pull ou polaire et un casse-croûte.

Même en plein été, mieux vaut glisser une veste imperméable et respirante au fond de son sac : un orage peut survenir sans prévenir ! Ne pas oublier de se munir d'une poche à eau qui permet de s'hydrater tout en marchant, grâce à un petit tuyau.



## RÉSIDENCE POUR PERSONNES AGÉES



### > VILLA THALIA :

80 chambres pour personnes valides, semi-valides et dépendantes.

### > MNEMOSYNE :

15 chambres pour personnes désorientées ou atteintes de la maladie d'Alzheimer.

> Un accueil temporaire ou permanent,

> Un accueil de jour,

> Un personnel qualifié et attentif,

> Des animations variées chaque jour.



MNEMOSYNE

33, rue Charles Dodille - Saint-Rémy - 71100 Chalon-sur-Saône

**Tél. 03 85 92 39 00 - Fax : 03 85 92 38 93**

[www.villa-thalia.com](http://www.villa-thalia.com)



**IMPÔTS**

## Ces pays où il fait bon (fiscalement) passer sa retraite

**Outre la quête du soleil et d'un coût de la vie moindre, de plus en plus de retraités s'expatrient pour des raisons fiscales. Des pays se font une spécialité de cette forme nouvelle d'évasion...**

Les retraités français sont de plus en plus nombreux à être tentés par l'expatriation. Alors que 225 000 Français âgés de 60 ans et plus vivaient hors de l'Hexagone en 2013, ils étaient plus de 251 000 dans cette situation en 2014, selon les chiffres du ministère des Affaires étrangères et du développement international. Au final, les tempes grises représentent 15% des près de 1,7 million d'expatriés français. Ce n'est d'ailleurs pas un hasard si le salon « S'expatrier, mode d'emploi », organisé le 27 mars à Paris, consacrait des conférences et des stands sur la retraite à l'étranger.

### **Au Portugal, pas d'impôt... pendant dix ans !**

Or, outre le soleil et la qualité de vie, les seniors prennent de plus en plus en compte la fiscalité locale dans le choix de leur destination. Pas besoin d'être multimilliardaire pour avoir envie de dénicher son petit paradis... fiscal.

Un phénomène que les pays étrangers ont bien compris. Avec une retraite moyenne de 1 288 € par mois, nos pensionnés font figure de véritables nababs dans certaines contrées. Pour attirer cette manne économique, des pays n'hésitent pas à brandir la carotte fiscale. Le

Portugal a ainsi lancé l'opération « 0 impôt pendant 10 ans » à l'adresse des retraités français. Depuis le 1er janvier 2013, ces derniers bénéficient du statut de résident non habituel (RNH). Ce statut leur garantit une exonération fiscale totale sur leurs pensions de retraite françaises, et ce pendant dix ans.

En contrepartie, ils doivent établir leur résidence fiscale au Portugal (c'est-à-dire y résider au moins 183 jours par an) et ne pas avoir vécu dans le pays au moins 5 ans avant la demande de RNH. Par ailleurs, seuls les pensionnés français du privé peuvent profiter de cet avantage. Les anciens fonctionnaires n'y ont pas droit. Selon la Chambre de commerce et d'industrie (CCI) franco-portugaise, 2 200 couples de retraités français se seraient déjà établis au Portugal ces deux dernières années.

### **Jusqu'à 80% d'abattement au Maroc**

Le pays de l'écrivain Fernando Pessoa, du fado et de la saudade ne fait que suivre la stratégie menée avec succès depuis plusieurs années par le Maroc. S'appuyant sur la convention fiscale francomarocaine qui n'a pas été réformée ni remise en cause depuis... 42 ans, le royaume chérifien offre des conditions fiscales particulièrement avantageuses pour les retraités hexagonaux. Leurs pensions de retraite mais aussi les rentes issues de produits financiers (assurance-vie, Perp, Préfon Retraite...) ou de l'immobilier



*Fiscalement, passer sa retraite hors de France (au Maroc, au Portugal...) est souvent une belle affaire.*

(viager) qu'ils perçoivent bénéficient d'un abattement de 40%.

La « ristourne » atteint même 80% si la pension ou la rente est versée sur un compte bancaire marocain et convertie en dirhams, la monnaie locale. À condition, là aussi, de séjourner au moins 183 jours par an dans le pays. Entre 20 000 et 25 000 retraités français (dont 4 000 résidents à l'année) seraient ainsi installés au Maroc, principalement dans les villes de Marrakech et d'Agadir.

### **À Maurice, aucune taxe sur le capital**

Anciennes colonies françaises, la Tunisie et le Sénégal proposent des avantages fiscaux pour les retraités tricolores peu ou prou identiques. À savoir : un abattement de 80% sur

les pensions de retraite et les rentes viagères si elles sont créditées sur un compte d'un établissement bancaire du pays et converties dans la devise locale (respectivement le dinar tunisien et le franc CFA). De plus en plus de seniors français partent vivre à l'île Maurice. Pourtant, aucune convention fiscale n'a été signée entre la France et l'île de l'océan Indien. Pas la peine : il

n'existe là-bas qu'une seule tranche d'impôt sur le revenu, fixée à 15%. Les dividendes et les plus-values sur le capital ne sont pas imposés. Il n'y a pas de droit de succession en ligne directe ni d'impôt sur la fortune. Cerise sur le gâteau : les retraités français ne sont pas obligés de placer leur argent dans un établissement local pour pouvoir profiter de cette fiscalité « ultralight ».

## Parents dépendants Absence ? Que faire ?

Vous voulez profiter d'une soirée ou partir en week-end sans vous inquiéter de laisser vos parents vieillissants ? C'est possible grâce aux solutions d'hébergement à temps partiel.

### **L'accueil de nuit**

Les personnes âgées vivant à domicile ont la possibilité de passer une ou plusieurs nuits dans une maison de retraite. Ils bénéficient des mêmes prestations que les résidents, dont les repas.

### **L'accueil de jour**

Proposé dans des hôpitaux, des maisons de retraite ou des structures ad hoc, l'accueil de jour peut aller d'une demi-journée à plusieurs jours. Les personnes âgées bénéficient d'activités visant à les stimuler.



### **L'hébergement temporaire**

Ne pouvant dépasser trois mois, ce mode d'hébergement est intégré dans des structures dédiées ou des maisons de retraite. Il peut constituer une transition entre le domicile et le placement en établissement.



*Fiscalement, passer sa retraite hors de France (au Maroc, au Portugal...) est souvent une belle affaire.*

www.solidarite-services71.fr  
**SOLIDARITE SERVICES**

**UN BESOIN EN PERSONNEL ?  
 NOUS AVONS LA SOLUTION !**

**Aide dans la vie quotidienne :**  
 ménage, entretien du linge, courses...

**Jardinage :**  
 tonte, taille de haies, petites plantations...

**Bricolage :**  
 petits travaux, peinture, aménagement...

**Autres services :**  
 nettoyage de chantier, déménagement...

**MONTCEAU**      **LE CREUSOT**  
 Tél. 03.85.57.88.21      Tél. 03.85.77.68.06

603023900

*Résidence Saint-Julien*

**69 appartements T1 bis et T2**

**Renseignements et visites :**  
 14, rue du Poirier-Chanin  
 71240  
**SENNECEY-LE-GRAND**  
 03 85 44 73 33

- Cadre agréable
- En centre ville près des commerces
- 15 mn de Chalons-sur-Saône
- Restauration libre
- Surveillance d'urgence
- Aides à domicile possibles
- Possibilité APL

603172600

**Embarcadère MONTCEAU**

**VENDREDI 23 OCTOBRE**  
 14h-19h

**SAMEDI 24 OCTOBRE**  
 10h-18h

**SENIORS EN FETE**  
 1<sup>er</sup> Salon local pour les Seniors

Service à la personne - Gourmandises - Sécurité - Bien-être santé  
 Voyages - Loisirs - Assurance/Prévoyance/Finances

**Entrée libre**

604482600

**La Maison de l'Amandier EHPAD**  
 Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes

Entre Dijon et Lyon, dans un environnement calme, la Maison de Retraite des Amandiers accueille votre proche en toute sécurité.

**Notre mission première :** veiller au bien-être et à la sécurité des personnes accueillies.

- ▶ Personnes âgées de 60 ans et plus
- ▶ Services et accompagnements personnalisés
- ▶ Personnel 24h/24 et 7j/7
- ▶ Tarifs toutes prestations incluses

Pour tout renseignement, appelez-nous au 03 85 96 91 40  
 La Maison de l'Amandier · 5 rue Louis Pasteur 71380 Saint-Marcel  
 saintmarcel@adefresidences.com · www.adef-residences.com

602822000

**AUDITION PLUS**

*Retrouver le plaisir d'entendre*

**N'attendez pas de NE PLUS ENTENDRE**  
 Prenez dès à présent un rendez-vous dans votre centre le plus proche

Votre satisfaction est notre plus belle récompense !

Installé depuis 10 ans, l'accueil, la qualité des services, le prix et la confiance ont fait la réputation des centres Audition Plus. Toutes ces années, nous nous sommes formés aux nouvelles technologies, disposant d'un matériel de pointe, nous sommes capables de répondre aux attentes de chacun. Référencé chez les plus grandes marques, aujourd'hui nous traitons l'ensemble des problèmes liés à l'audition au meilleur prix.

**Nos services**

- Prise en charge administrative du patient
- Formation spécifique aux patients acouphéniques et à l'appareillage de l'enfant
- Garantie panne 4 ans de vos aides auditives
- Offre satisfait ou échangé
- 9 centres à votre disposition

**PROBLÈMES D'AUDITION ?**  
 Nous avons la solution

- Discrets
- Performants
- Nouvelles technologies

**Offre spéciale 10<sup>ème</sup> ANNIVERSAIRE**  
 JUSQU'À **400€** de REMISE\*  
 POUR LES 10 ANS

ESSAIS sans engagement

Paiement en plusieurs fois sans frais\*

Test Auditif GRATUIT\*

**RETROUVER une meilleure qualité de vie en profitant DE CHAQUE INSTANT**

\*Voir conditions en magasin. Jusqu'au 30 octobre 2015

**RETROUVEZ NOUS DANS L'UN DE NOS CENTRES**

**MONTCEAU**  
 15, quai du Gal de Gaulle - 03 85 58 32 40

**CLUNY - OPTIQUE WOLFF**  
 20, rue Lamartine - 03 85 59 34 89

**PARAY-LE-MONIAL**  
 9, rue Victor Hugo - 03 85 25 11 45

**MÂCON - OPT. WOLFF**  
 4 pl. de la Barre - 03 85 38 46 92

**PONT-DE-VAUX - OPT. WOLFF**  
 44, rue de Latre de Tassigny - 03 85 35 79 39

**LE CREUSOT**  
 63, rue Mal Foch - 03 85 67 13 07

**AUTUN**  
 20, rue St Saulge - 03 85 82 09 76

**CHATEAU CHINON - OPT. La Lunetterie**  
 32, Bd République - 03 86 78 19 38

**CHAGNY**  
 2, rue de Beaune - 09 81 31 64 55

*Des professionnels de l'audition à votre écoute*

**AUDITION PLUS**

# BONNETERIE POPULAIRE

3, rue du Pont - CHALON-SUR-SAÔNE - Tél. 03.85.93.54.92

## Le spécialiste des vêtements pour seniors

DE LA PETITE À LA GRANDE TAILLE



ROBE CLASSIQUE  
Différents coloris  
Taille 40 à 56



ENSEMBLE FEMME  
Taille élastiquée

UNIQUE  
DANS LA RÉGION

PRÊT  
DE VÊTEMENTS  
POUR ESSAYAGE  
À DOMICILE



LISEUSE  
Différents coloris  
Polaire

ENSEMBLE FEMME  
Pantalon  
taille élastiquée



\*PANTALON  
taille élastiquée  
homme et femme



SOUS-VÊTEMENTS  
Femme - 100% coton  
Lavable jusqu'à 90°

Et notre «Espace nuit»  
HOMME ET FEMME  
Pyjamas, chemises de nuit, robes de chambre...

Retrouvez à nouveau  
la marque Félino

### Rayon femmes

- Grand choix de pulls et gilets classiques et fantaisies (avec ou sans laine)
- Pantalons / Jupes (tailles élastiquées)

- Blouses femme sans manche
- Rayon lingerie / Fonds de robes, culottes, tee-shirts de dessous coton ou laine et soie, jupons.

### Rayon hommes

- Pulls / Gilets / Polos
- Sous-vêtements
- Débardeurs • Gilets sans manches
- Bretelles

NOUVEAUTÉS... NOUVEAUTÉS... NOUVEAUTÉS...

- Pantalons (tailles élastiquées)

Magasin ouvert du  
mardi au samedi de :  
9 h 30 à 12 h 00  
14 h 30 à 19 h 00

Parking à proximité  
300 mètres  
ancien Hôpital

# MAISONS DE RETRAITE ET FOYERS LOGEMENTS DE SAÔNE-ET-LOIRE

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
AUTUN	<b>Centre Hospitalier</b> 9, Bd Frédéric Latouche * EHPAD - Maison de retraite	OUI	72 lits *	Hébergement + 60 ans : 53,42 € Hébergement - 60 ans : 73,54 € GIR 1 et 2 : 26,50 €- GIR 3 et 4 : 16,82 € GIR 5 et 6 : 7,13 €	<b>03.85.86.84.84</b> Fax : 03.85.86.83.00 03.85.86.84.73 03.85.86.84.72
	* Accueil de jour	NON	6 places	Journée complète 10,00 €+ 46,71 €de dépendance Demi-journée avec repas 6,00 €+ 46,71 €de dépendance Demi-journée sans repas 4,00 €+ 46,71 €de dépendance	
	* Unité de soins de longue durée	OUI	54 lits	Hébergement + 60 ans : 43,64 € Hébergement - 60 ans : 66,24 € GIR 1 et 2 : 23,42 €- GIR 3 et 4 : 14,86 € GIR 5 et 6 : 6,30 €	
	* : 48 lits sont fermés				
	<b>Résidence Sainte-Anne</b> 14, rue Lauchien le boucher	NON	80 places	Pour une personne : Hébergement long séjour : Petite chambre : 66,00 €/ jour TTC Moyenne chambre : 86,00 €/ jour TTC Grande chambre : 90,00 €/ jour TTC Chambre couple : 72 €x 2 / jour TTC Hébergement court séjour : Petite chambre : 67,00 €/ jour TTC Moyenne chambre : 88,00 €/ jour TTC Grande chambre : 92,00 €/ jour TTC Chambre couple : 78 €/ x2 jour TTC Dépendance : GIR 1 et 2 : 17,98 € GIR 3 et 4 : 11,40 € - GIR 5 et 6 : 4,84 €	<b>03.85.52.15.36</b>  Email : anne-autun@domusvi.com
	<b>CIAS Résidence du Parc Fleuri</b> 11, rue Parpas	APL + Agrément Aide sociale	83 T1bis 33m <sup>2</sup>  80 permanents  3 temporaires	Logements permanents et temporaires  Logements permanents : Personne seule : 589,13 €CC Couple : 650,68 €CC Logements temporaires : Personne seule : 638,93 € Couple : 700,54 €	<b>03.85.32.40.55</b>  Contact : Marie-Pierre Moreau
	<b>Résidence Village Croix Blanche</b> 17, rue Croix-Blanche * Maison de retraite  * Foyer logement	OUI (10 lits) APA  EHPAD	83  8	Hébergement + 60 ans : 60,88 € Hébergement - 60 ans : 70,56 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,30 € GIR 3 et 4 : 11,62 € - GIR 5 et 6 : 4,93 €	<b>03.85.86.93.00</b>
	<b>E.H.P.A.D. Saint-Antoine</b> 17, rue Saint-Antoine	OUI  Habilitation pour 12 lits	48	Hébergement long séjour : Studio 1 pièce : 63,95 € Studio 2 pièces : 65,95 € Hébergement aide social : + 60 ans : 53,55 €/ - 60 ans : 65,95 € Chambre individuelle : GIR 1 et 2 : 20,17 € GIR 3 et 4 : 12,81 €- GIR 5 et 6 : 5,43 €	<b>03.85.86.93.93</b>

## Résidence pour Personnes âgées

**Les Hirondelles**  
4, avenue Kennedy - Chalon

Location appartements de 28 à 30 m<sup>2</sup>  
tous de plain-pied avec terrasse.



Nombreux services  
**3 repas par jour**  
**7 jours sur 7**

*Une ambiance familiale  
dans une structure  
à taille humaine.*

03 85 99 18 10 - sas.leshirondelles@gmail.com

## Résidence des Acacias

Située à Pierre-de-Bresse

endroit calme et agréable pour personnes âgées autonomes  
aux portes du Jura et de la Côte-d'Or,

**APPARTEMENT TOUT CONFORT 45 M<sup>2</sup> + TERRASSE**

Diverses prestations proposées

Vous pouvez nous contacter au 06 87 84 87 97

mail : résidence-des-acacias@orange.fr



60662000



**COLISEE**  
*Bienvenue chez vous !*  
MAISON DE RETRAITE MEDICALISEE



**RESIDENCE LES CHARMES**

ZAC des Charmes - Bd des Combes  
71600 PARAY LE MONIAL  
Tel : 03 85 81 77 77  
res-lescharmes@groupecolisee.com  
www.groupecolisee.com

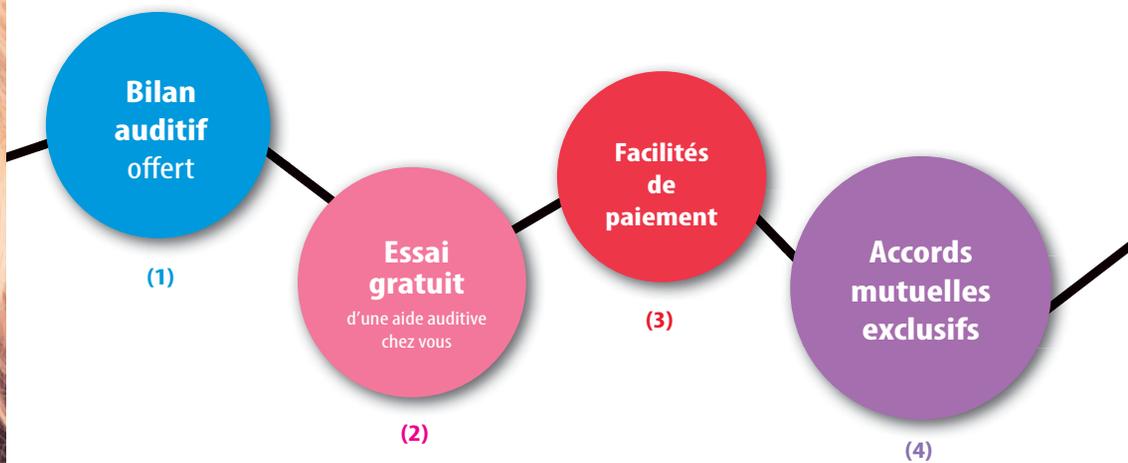
- Accueil de personnes valides et dépendantes
- Accueil des personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou autres troubles apparentés
- Séjours permanents et courts séjours
- Possibilité d'accueil en urgence
- Présence d'animaux domestiques au sein de la résidence



697844000



**Vous pensez que votre audition se porte bien ?  
Ça ne vous coûte rien de vérifier.**



**Devis clair, détaillé et sans engagement.**

**PRENEZ RENDEZ-VOUS !**

**CHARNAY-LES-MÂCON**  
53 pl. Mommessin  
03 85 39 41 41

**LOUHANS**  
91 Grande Rue  
03 85 75 82 15

**LUX**  
19 A RN6 - Terre du Guidon  
03 85 41 09 70

**CHALON**  
1 rue Général Leclerc  
03 85 48 77 32

(1) Bilan à but non médical sur simple rendez-vous. Offre valable dans tous les centres participant à l'opération. (2) Sur présentation de l'ordonnance médicale. (3) et (4) Voir conditions dans les centres Audition Mutualiste.



**AUDITION MUTUALISTE  
VOTRE AUDITION. NOTRE PRIORITÉ.**

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>E.H.P.A.D.</b> Maison de retraite la Providence 4, rue aux Raz  Unité Alzheimer	OUI Habilitation pour 8 lits	52  12 lits	Chambre simple : 60,54 €/ jour Chambre double : 50,93 €/ jour Hébergement temporaire : 70,00 €/ jour GIR 1 et 2 : 16,69 € GIR 3 et 4 : 10,60 € GIR 5 et 6 : 4,50 €	<b>03.85.52.14.86</b>  Fax : 03.85.52.49.59
<b>AZE</b>	<b>Résidence des Tilles</b> * Résidence personnes âgées	APL	26 dont 21 : T2 5 : T1 Bis	T2 : 317,21 €+ 118,87 €charges T1 Bis : 260,18 €+ 86,62 €charges Charges : ordures ménagères, chauffage ascenseurs, charges locatives, entretien, antenne, etc...	<b>MACON HABITAT</b> Mme JACQUET 06.84.02.68.65 03.85.21.63.85
<b>BLANZY</b>	<b>Résidence Jean Rostand</b> 183, rue Georges Bizet * Foyer logement	APL	77 logements 68 T1 Bis 8 T1 1 T2	515,00 €( charges comprises) 348,00 €(charges comprises) 576,00 €(charges comprises)	<b>03.85.68.17.17</b>  Mail : rpa@blanz71.fr
<b>BOIS-SAINTE MARIE</b>	<b>E. H. P. A. D. de Rambuteau</b> * Maison de retraite   * Accueil de jour	OUI	120   6	Hébergement + 60 ans : 57,01 € Hébergement - 60 ans : 77,10 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,01 € GIR 3 et 4 : 14,60 € GIR 5 et 6 : 6,20 € 46,06 €	<b>03.85.26.88.70</b>  Email : maison.retraite.  rambuteau@wanadoo.fr
<b>BONNAY</b>	<b>Villa Sainte Agnès - E.H.P.A.D.</b> * Maison de retraite privée	OUI	59	Hébergement + 60 ans : Régime particulier : 67,19 € Hébergement - 60 ans : Régime particulier : 55,24 € GIR 1 et 2 : 19,57 € GIR 3 et 4 : 12,41 € GIR 5 et 6 : 5,11 €	<b>03.85.59.85.55</b>
<b>BOURBON-LANCY</b>	<b>Centre hospitalier</b> "Allée d'Aligre" * EHPAD   * Accueil de jour	OUI	214 lits   4 places	Hébergement + 60 ans : 51,48 € Hébergement - 60 ans : 66,36 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,27 € GIR 3 et 4 : 12,23 € GIR 5 et 6 : 5,19 € 46,71 €/ jour	<b>03.85.89.60.60</b> Fax : 03.85.89.07.91
<b>BOURGVILAIN</b>	<b>Les Mûriers - SARL DAMIEN</b> * Maison de retraite E.H.P.A.D.	APA Allocation logement	25 lits	Environ 1 950,00 €/ mois ou environ 69,00 €/ jour (y compris entretien du linge et animations)	<b>03.85.50.81.00</b>
<b>BROYE</b>	<b>Résidence du Tilleul</b> Résidence personnes âgées	NON APL	10 T2  1 T3	Loyer : 332,20 € charges : 96,32 € Loyer : 363,67 € charges : 103,05 €	<b>OPAC Autun</b> 08.10.71.71.71
<b>BUXY</b>	<b>E.H.P.A.D. Chemin des Marbres</b> * Maison de retraite publique du Champ Fleury	OUI APA	80 lits 3 en temporaire	Hébergement + 60 ans : 65,00 € Hébergement - 60 ans : 82,53 € Temporaire : + et - 60 ans: 82,53 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,05 € GIR 3 et 4 : 14,63 € GIR 5 et 6 : 6,21 €	<b>03.85.92.11.56</b> Fax : 03.85.92.10.50 Email : contact@champ-fleury.com

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
CHAGNY	<b>Centre Hospitalier</b>				<b>03.85.46.81.81</b>
	E.H.P.A.D. 16, rue de la Boutière	OUI APA Allocation logement APL	148 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre 1 lit : 60,00 € Hébergement - 60 ans : Chambre 1 lit : 76,86 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,42 € GIR 3 et 4 : 12,96 €- GIR 5 et 6 : 5,50 €	Fax : 03.85.46.82.00  www.ch-chagny.fr
	* Accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou maladies apparentées		8 places	Tarif journalier : 42,46 €	<b>03.85.46.81.71</b>
	* SSIAD (Service de Soins Infirmiers à Domicile)  * Maison médicale de Garde (ouverte depuis janvier 2008)		33 places	Prise en charge par l'assurance maladie	<b>03.85.46.81.72</b>
CHALON SUR-SAÔNE	<b>Résidence Béduneau</b>				<b>03.85.41.89.39</b>
	10, Rempart Sainte-Marie "Logement Foyer"	APA Allocation logement	62 appartements 2 Chambres d'hôte	F1 Bis balcon 1 personne : 521,00 € F1 Bis loggia 1 personne : 489,00 € T2 couple : 580,00 €	
	<b>E.H.P.A.D du Bois de Menuse</b>	OUI	90	Hébergement + 60 ans : Chambre individuelle : 61,14 € Hébergement - 60 ans : Chambre individuelle : 82,84 €	<b>03.85.49.00.00</b>  ehpad.chalon@ch-chalon71.fr
	<b>E.H.P.A.D Les Terres de Dianes</b>	OUI	180	Dépendance : GIR 1 et 2 : 26,19 € GIR 3 et 4 : 16,62 €- GIR 5 et 6 : 7,05 €	<b>03.85.49.01.22</b>  ehpad.stremy@ch.chalon71.fr
	<b>Korian - La Villa Papyri - E.H.P.A.D.</b>				<b>03.85.97.05.97</b>
	7 et 9, Allée St-Jean des Vignes	NON APL APA	82 lits 20 appartements	Hébergement : Formule individuelle : Classique : 78,00 €/ Confort : 84,50 € Formule en double : Classique : 69,00 €/ Confort : 71,00 € Majoration Séjour temporaire :+ 9,00 €/ jour Prix appartement : selon appartement Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,18 € GIR 3 et 4 : 12,17 €- GIR 5 et 6 : 5,17 €	Fax : 03.85.93.03.94
	<b>Résidence Esquilin</b>				<b>03.85.41.52.36</b>
	5, rue Colette * Foyer Logement	APA APL	60 T1 4 T2	T1 : 509,00 € T2 : 591,40 €	
<b>Résidence Jean-André Lauprêtre</b>				<b>03.85.93.14.32</b>	
7, B rue Denon	Allocation de Logement Social	18 studios de 32 à 38 m2	Hébergement avec repas de 42,60 € à 46,48 €/ jour	mtcharra.residence laupretre@gmail.com	
<b>Roger Lagrange</b>				<b>03.85.97.27.60</b>	
1, rue Aristide Briand * Maison de retraite publique - Hébergement temps complet - Hébergement temporaire (maladie Alzheimer) - Accueil de jour "La Rosée" (maladie Alzheimer) 4, rue Vincent Auriol	OUI  OUI  NON	80 chambres individuelles  2 chambres  12 places	Hébergement : 51,12 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,49 € GIR 3 et 4 : 13,00 €- GIR 5 et 6 : 5,52 €  Hébergement : 67,22 €  Tarif journalier : 45,70 € Repas : 3,60 €	Mail : direction.mrrl@orange.fr accueil.mrrl@orange.fr  03.85.97.27.60  03.85.41.60.07 Mail : larosee.mrrl@orange.fr	
<b>Korian - Bel' Saône - E.H.P.A.D.</b>				<b>03.85.41.77.00</b>	
12, Impasse du Carloup * Maison de retraite privée Accès voiture : 6 Impasse Ste-Croix  U.V.P. : Unité de Vie Protégée	OUI	85 lits dont 12 lits en U.V.P.	Hébergement : Chambre classique : 85 € Chambre confort : 97 €- Grand confort : 104 € Chambre classique duo : 72,50 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 22,95 € GIR 3 et 4 : 14,56 €- GIR 5 et 6 : 6,18 € Si séjour moins de 6 mois, le tarif journalier d'hébergement est majoré de 11,24 €/jour		

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>La Girandière</b> Résidence avec services pour les seniors 21, avenue Victor-Hugo	Allocation Logement	82 appartements	T1, T1 bis et T2 Redevance hébergement à partir de 890 €/mois charges comprises	<b>03.85.45.03.00</b> Fax : 09.70.61.43.11 Mail : yannick.bodin@ reside-etudes.fr
<b>CHAPELLE DE-GUINCHAY</b>	<b>Le Bocage</b> 59, rue François-Perraud  * Maison de retraite privée associative	OUI	86 dont 12 en Unité Alzheimer  4 hébergements temporaires en Unité Alzheimer	<b>Hébergement + dépendance :</b> Chambre individuelle : GIR 1 et 2 : 79,93 €/ j GIR 3 et 4 : 71,87 €/ j GIR 5 et 6 : 63,81 €/ j  Chambre double : GIR 1 et 2 : 75,83 €/ j GIR 3 et 4 : 67,87 €/ j - GIR 5 et 6 : 59,81 €/ j Hébergement - 60 ans : 75,72 €/ j	<b>03.85.32.22.00</b>
<b>CHARNAY LES-MÂCON</b>	<b>Résidence Les Charmes</b> 10, rue du 11-Novembre 1918  * Foyer logement	APL	39 logements	Studio : environ 523,00 € T2 : environ 603,00 € T3 : environ 697,00 €	<b>03.85.29.98.05</b> Mme Beaudet Fax : 03.85.32.15.91
	<b>Résidence Les Magnolias - E.H.P.A.D.</b> 254, rue Saint-Martin-des-Vignes	OUI (si + 5 ans hébergement) APA Allocation logement	75 lits	Hébergement : 73,47 € GIR 1 et 2 : 20,41 € GIR 3 et 4 : 12,96 € GIR 5 et 6 : 5, €	<b>03.85.20.59.00</b>
<b>CHAROLLES</b>	<b>Centre Hospitalier</b> 6, rue du Prieuré  * E.H.P.A.D.	OUI	124 lits	Hébergement + 60 ans : 47,12 €/ jour Hébergement - 60 ans : 62,67 €/ jour GIR 1 et 2 : 20,40 €/ jour GIR 3 et 4 : 12,94 €/ jour GIR 5 et 6 : 5,49 €/ jour	<b>03.85.88.20.20</b> www.ch-charolles.fr
<b>CHATENOY LE-ROYAL</b>	<b>Les Amaltes - ORPEA</b> 20, avenue Condorcet  * Maison de retraite privée	NON	88 dont 15 lits Alzheimer	Chambre individuelle : 79,90 € TTC/ j Chambre double : 69,90 € TTC/ j Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,02 €TTC GIR 3 et 4 : 12,70 €TTC GIR 5 et 6 : 5,39 €TTC	<b>03.85.98.14.44</b>
	<b>Châ eau de Charreconduit - EHPAD</b>  * Accueil temporaire pour personnes âgées	APL AS	33	Chambre à 1 lit : 61,88 € Chambre à 2 lits : 56,88 € Chambre à 3 lits : 52,88 € Dépendance : GIR 2 : 20,42 € GIR 3 et 4 : 12,96 €- GIR 5 et 6 : 5,50 €	<b>03.85.98.14.30</b>
<b>CHAUFFAILLES</b>	<b>Résidence Le Belé dère</b> 55, rue Antonin Achaintre  * Foyer logement	APL foyer conventionné	76 F1 bis  2 T2	Personne seule : 541,53 € En couple : 613,93 € 649,45 € et 15,68 €protection sécurité (médaillon) Supplément pour studio meublé : 37,04 €	<b>03.85.84.63.19</b> rpa.chauffailles@gmail.com
	<b>Antonin Achaintre</b>  * E.H.P.A.D.	OUI	97 lits	Hébergement + 60 ans : 58,48 € Hébergement - 60 ans : 74,27 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,74 € GIR 3 et 4 : 13,16 €- GIR 5 et 6 : 5,58 €	<b>03.85.26.05.07</b> Fax : 03.85.84.61.82 ehpad.chauffailles@nerim.fr
<b>LA CLAYETTE</b>	<b>Centre Hospitalier - E.H.P.A.D.</b> 19, rue de l'Hôpital	OUI	87	Hébergement :53,87 €/ j	<b>03.85.28.91.10</b> Fax : 03.85.26.84.38
<b>CLUNY</b>	<b>Centre Hospitalier</b> 13, place de l'Hôpital  * E.H.P.A.D. construction ancienne * E.H.P.A.D. construction nouvelle	OUI OUI	78 lits 50 lits	Hébergement + 60 ans : 52,07 € Hébergement + 60 ans : 57,70 € Hébergement - 60 ans : 73,69 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,18 € GIR 3 et 4 : 14,71 €- GIR 5 et 6 : 6,24 €	<b>03.85.59.59.59</b> Fax: 03.85.59.59.96 Email : direction@ hopital.cluny.fr

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	* Accueil de jour pour personnes atteintes de maladie d'Alzheimer ou troubles apparentés		8 places	Tarif journalier : 46,29 €	
	* Service de Soins Infirmiers à domicile		42 places	Tarif journalier : 34,84 € Forfait pris en charge par la Caisse d'Assurance Maladie	
	<b>Résidence Bénétin</b> 1, Rue des Ravattes			F1 personne seule : 657,95 €	<b>03.85.59.17.44</b> Email : ccas.direction@ residence-benetin.fr
	* Foyer logement (éligible aide au logement CAF et MSA)	OUI	66 appartements dont 6 pour couple	F1 couple : 744 € F2 couple : 861,60 €	
<b>CORMATIN</b>	<b>Maison d'accueil rurale</b>  Petite Unité de Vie	OUI APL APA	22 appartements	T1 : 826,17 € T1 Meublé : 1 082,13 € T1 Bis : 1 003,01 € T2 Permanent : 1 199,67 € T2 (couple) : 1 419,39,75 € T1 bis (couple) : 1 222,72 €	<b>03.85.50.71.15</b>
<b>COUBLANC</b>	<b>Maison des Anciens EHPAD</b> * Maison de retraite publique La Place	OUI	45	Hébergement : 49,92 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,46 €/j GIR 3 et 4 : 12,35 €/j - GIR 5 et 6 : 5,24 €/j	<b>03.85.26.39.00</b>
<b>COUCHES</b>	<b>E.H.P.A.D. Myosotis</b> Route de Chalencey	OUI APL APA	83 lits  + 6 accueil de jour	Hébergement + 60 ans : 66,02 € Hébergement - 60 ans : 81,35 €  Accueil de jour : 43,02 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,45 € GIR 3 et 4 : 12,98 €- GIR 5 et 6 : 5,51 €	<b>03.85.98.95.15</b>  Fax : 03.85.98.95.19
<b>CRECHES SUR-SAONE</b>	<b>Résidence la "Cité Fleurie"</b> 165, rue de "la Cité Fleurie" * Foyer logement pour personnes âgées	APL	45	T1 bis : 410,00 € T2 : 466,00 € T2 Bis : 485,00 €	<b>03.85.36.53.72</b>
<b>LE CREUSOT</b>	<b>E.H.P.A.D. Départemental du Creusot</b> 75, rue Jouffroy BP 55 * Résidence Saint-Henri * Résidence du Canada * Résidence Demi-Lune 1 <sup>er</sup> + 2+ 3 <sup>e</sup> étage * Résidence Demi -Lune 4 <sup>e</sup> étage * Résidence les Reflets d'Argent Lumière d'automne et Clos Vermeil (unités Alzheimer) La Maisonnée (Personnes Handicapées Vieillissantes) La Pergola (E.H.P.A.D.) * Accueil Temporaire	OUI OUI OUI OUI OUI	80 lits 94 lits 100 lits 80 lits 24 lits 28 lits 28 lits 5 places	Hébergement + 60 ans Chambre 1 lit : 57,64 €- Ch. couple : 95,30 € Chambre 2 lits : 48,06 €Chambre 1 lit : 54,30 € Chambre 1 ou 2 lits : 55,11 € Chambre 1 ou 2 lits : 53,87 €  Chambre 1 lit : 57,64 €  Chambre 1 lit : 70,18 €  Chambre 1 lit : 55,11 €  Chambre 1 lit : 56,44 €	<b>03.85.77.04.00</b> 03.85.77.01.30 03.85.77.04.01 03.85.77.04.00 03.85.77.01.15

## PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

- Vous appelez aujourd'hui... ...nous vous livrons demain
- Notre engagement... ...à votre service 365j/an
- Vous avez des plats non entamés... ...nous vérifions leur péremption

Une nourriture **saine et simple**, **des plats adaptés** à vos besoins nutritionnels, **des menus conformes** à votre régime médical, **des livraisons personnalisées**

Contactez-nous tous les jours (samedi et dimanche inclus) de 9h à 18h

**LES OPALINES PARAY-LE-MONIAL**  
1 rue Parmentier - Tél. 03.85.81.98.00

**Les Opalines**  
**REPAS**

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	* Accueil de Jour Thérapeutique Structure accueillant les personnes extérieures à l'EHPAD présentant des troubles des fonctions cognitives * PASA (Pôle d'activités et de soins adaptés) Structure accueillant les résidents de l'EHPAD présentant des troubles des fonctions cognitives Aides financières : APL (pour la résidence Les Reflets d'Argent) ALS - APA - Aide Sociale		12 places  12 places	Journée complète : 44,75 € 1/2 journée hors repas : 20,08 €  Hébergement - 60 ans Chambre 1 ou 2 lits : 76,20 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 24,08 € GIR 3 et 4 : 15,28 €- GIR 5 et 6 : 6,48 € (à la charge du résident de + 60 ans) Hébergement temporaire : 19,76 €	
	<b>Villa Victor-Hugo</b> 6, rue Victor-Hugo	NON Allocation logement APA	65 lits médicalisés dont 5 lits hébergement temporaire	Chambre double : 57,50 €/ jour Chambre particulière : 68,50 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,50 € GIR 3 et 4 : 12,36 € GIR 5 et 6 : 5,24 €	<b>03.85.77.48.77</b>  Fax : 03.85.55.19.00
	<b>Le Parc des Loges</b> Association ODELIA 17, Bd du Maréchal Lyautey * Maison de retraite privée	OUI	136 lits	Hébergement + 60 ans : 56,96 € Hébergement - 60 ans : 74,49 € Hébergement temporaire + 60 ans : 67,58 € Hébergement temporaire - 60 ans : 94,90 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 30,00 € GIR 3 et 4 : 19,04 €- GIR 5 et 6 : 8,08 €	<b>03.85.73.07.20</b> Fax : 03.85.73.07.21  Mail : residencecreusot@odelia.eu
	<b>Résidence de la Couronne</b> Rue de la Couronne <b>Résidence les Cèdres</b>	APL	80 studios	588,42 € (restauration de qualité confectionnée sur place) de 451,00 € à 620,00 €	<b>03.85.32.23.01</b> Nathalie Taupenot-Crance
	<b>Résidence Foyer-Logement du Long Tom</b> 18 rue du Long Tom	APL	80 appartements 1 logt meublé temporaire 3 chambres d'hôtes	588,42 € (restauration de qualité confectionnée sur place)	<b>03.85.32.23.00</b> Céline Defosse
<b>CUISEAUX</b>	<b>E.H.P.A.D.</b> 1, rue du Repos	OUI	72	<b>Hébergement + 60 ans : 4987€</b> Dépendance : GIR 1 et 2 : 17,08 € GIR 3 et 4 : 10,84 €- GIR 5 et 6 : 4,64 € Hébergement - 60 ans : 63,91€	<b>03.85.72.72.48</b>  Fax : 03.85.72.56.94
<b>CUISERY</b>	<b>E.H.P.A.D. Maison de retraite publique</b> "Les Bords de Seille" 99, rue de l'Hôpital	Aide Sociale OUI  APA Allocation Logement OUI	120	Régime commun (2 lits) Hébergement + dépendance Plus de 60 ans : GIR 1 et 2 : 54,85 € GIR 3 et 4 : 54,85 €- GIR 5 et 6 : 54,85 € Moins de 60 ans : 66,56 € Régime particulier (1 lit) Hébergement + dépendance Plus de 60 ans : GIR 1 et 2 : 56,81 € GIR 3 et 4 : 56,81 €- GIR 5 et 6 : 56,81 € Moins de 60 ans : 66,56 €	<b>03.85.27.07.00</b>  Fax 03.85.40.08.16
<b>DIGOIN</b>	<b>Résidence Marcellin Vollat</b> 3, rue Marcellin Vollat E.H.P.A.D.	OUI	113	Hébergement : 54,38 € Dépendance : 4,82 €	<b>03.85.53.65.65</b>
	<b>"Les Opalines"</b> 15, rue Robinson * Maison de retraite - E.H.P.A.D. Alzheimer	OUI	39	Hébergement longue durée chambre individuelle : 77,50 € chambre à deux lits : 72,30 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,05 € GIR 3 et 4 : 14,63 €	<b>03.85.53.50.50</b>  Fax : 03.85.53.50.60

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>Résidence de la Capitainerie</b> 16, rue de la Plaine	NON APA APL	72 dont 1 unité protégée Alzheimer de 12 lits	GIR 5 et 6 : 5,43 €  De 65,00 € à 72,00 € GIR 1 et 2 : 15,72 € GIR 3 et 4 : 9,97 € GIR 5 et 6 : 4,23 €	<b>03.85.53.11.11</b> Fax : 03.85.53.79.79 site : www.domusvi.com Email : capitainerie-digoin@domusvi.com
	<b>Résidence La Fougeraie</b> 2, rue des Acacias * Foyer logement	APL	78 appartements	433,28 €	<b>03.85.53.00.42</b> Mail : ccas.digoin@orange.fr
<b>DRACY LE-FORT</b>	<b>Résidence Akesis - E.H.P.A.D.</b> Z.A. La Tuilerie - * Résidence spécialisée Alzheimer et démences apparentées	NON	52	Hébergement : 83,00 € TTC GIR 1 et 2 : 18,59 € TTC GIR 3 et 4 : 11,79 € TTC GIR 5 et 6 : 5,00 € TTC	<b>03.85.98.90.09</b> Directrice locale : Valérie Doury v.doury@groupe-colisee.com
<b>EPINAC</b>	<b>Maison Fougerolles</b> 13, rue Grillot * Maison de retraite - E.H.P.A.D.	OUI ALS APA	63 permanents 2 temporaires	Hébergement + 60 ans : 53,26 € Hébergement - 60 ans : 68,44 € Hébergement temporaire : 58,83 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,68 € GIR 3 et 4 : 13,13 € GIR 5 et 6 : 5,57 €	<b>03.85.82.10.83</b>
<b>ETANG SUR-ARROUX</b>	<b>Foyer Logement "Le Champ Saunier"</b> Résidence Janine BAPT Rue Eugène Boutillon	OUI APL selon ressources	50 appartements 43 T1 7 T2	509,00 €/ mois 591,00 €/ mois + participation mensuelle de 50€ (dépenses liées à la surveillance, la santé et les services)	<b>Tél/Fax 03.85.82.27.34</b>
	<b>Maison de Famille de Bourgogne</b> Route de Toulon	OUI	80 lits dont 22 lits pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer	Hébergement permanent : Chambre particulière : 82,00 € à 90,00 € / j Chambre double : 76,00 € / j Chambre Pavillon d'Arroux : 85,00 € / j Hébergement temporaire : Chambre particulière : 92,00 € à 100,00 € / j Chambre double : 86,00 € / j Chambre Pavillon d'Arroux : 95,00 € / j GIR 1 et 2 : 19,43 € - GIR 3 et 4 : 12,33 € GIR 5 et 6 : 5,23 € Aide sociale : 53,55 €	<b>03.85.86.68.00</b>
<b>FRONTENAUD</b>	<b>Châ eau de Crozes E.H.P.A.D</b> * Maison de retraite publique	OUI	91 lits 85 résidents 6 H.T.	Hébergement + 60 ans : 45,55 €/ jour GIR 1 et 2 : 18,58 € - GIR 3 et 4 : 11,79 € GIR 5 et 6 : 5,00 € Hébergement - 60 ans : 60,46 €/ jour Hébergement temporaire : 60,46 €/ jour	<b>03.85.71.30.10</b>
<b>GIGNY SUR-SAONE</b>	<b>Châ eau des petits frères des Pauvres de Gigny</b>	NON APL	26 personnes	52,90 €/ jour / personne 48,30 €/ jour chambre double / personne	<b>03.85.44.76.32</b> Fax : 03.85.44.96.58 gigny@petitsfreres.asso.fr
<b>GIVRY</b>	<b>Résidence les Sept Fontaines</b> 10, Bd de Metz * Foyer logement  Changements de tarifs au 01/01/2015	APL	59 appartements 51 T1 8 T2	T1 : 503,17 € T2 : 584,78 € Eau et chauffage compris Repas : 7,60 € (obligation de 2 repas par semaine)	<b>03.85.44.41.45</b>  Fax : 03.85.44.45.63 rpa@mairiedegivry71.fr
<b>GUEUGNON</b>	<b>E.H.P.A.D.</b> "LA FOURRIER" Route de Toulon	OUI		Hébergement + 60 ans : 53,41 € Hébergement - 60 ans : 72,02 €  Dépendance : GIR 1 et 2 : 21,65 € GIR 3 et 4 : 13,74 € GIR 5 et 6 : 5,83 €	<b>03.85.85.85.47</b>  Fax : 03.85.85.85.62

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>Résidence les Acacias</b> 20, rue du Port * Foyer Logement	APL	79 logts	341,13 € charges communes comprises	<b>03.85.85.56.81</b>  Mairie de Gueugnon Service Accompagnement des populations
	Résidence "Les Peupliers" Avenue du Stade	APL	20 logts	T1 : 372,80 €(charges comprises) T1 Bis : 390,66 €(charges comprises) T2 : 532,59 €(charges comprises)	
	Résidence "Foyer du Parc" Quai de l'Europe	APL	20 logts	Gestion des loyers par l'OPAC ainsi que l'attribution des logements	
<b>LA GUICHE</b>	<b>E.H.P.A.D. du Centre Hospitalier</b>		91 lits	Hébergement + 60 ans : Régime commun : 44,14 € Régime particulier : 48,56 € Hébergement - 60 ans : 64,88 € GIR 1 et 2 : 19,54 € GIR 3 et 4 : 12,40 € GIR 5 et 6 : 5,26 €	<b>03.85.24.55.00</b>
<b>ISSY L'EVEQUE</b>	<b>Epinat Simon</b> Rue des Emigrés * Maison de retraite publique E.H.P.A.D.	OUI	48 lits	Hébergement + 60 ans : 52,86 € Hébergement - 60 ans : 70,16 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,36 € GIR 3 et 4 : 14,83 € GIR 5 et 6 : 6,29 €	<b>03.85.24.91.16</b>  Email : mr.issyleveque @wanadoo.fr
<b>JAMBLES</b>	<b>Château de Jambles</b> 20, rue de la Côte Chalonnaise * Maison de retraite et repos privée Accueil de personnes valides	APL	28 personnes	Catégorie 1 : 992,50 €/ mois Catégorie 2 : 1 187,60 €/ mois	<b>03.85.44.32.70</b>  www.maisonderetraite jambles.net maisonderetraitejambles@



# EHPAD LES IRIS

Un véritable lieu de vie

## L'EHPAD LES IRIS, c'est :

- 72 places autorisées dont 13 en unité Alzheimer.
- Des prestations de qualité.

## Pour le résident :

- Le respect de son histoire de vie, de ses envies et de son rythme.

## Pour sa famille :

- La disponibilité et l'écoute de la direction et de l'équipe d'encadrement des soins.
- Des horaires de visites souples.
- La possibilité de partager des repas avec le résident.

**Renseignements au 03 85 67 91 00**

30/34 rue de Dijon - 71300 Montceau-les-Mines  
lesiris@mutualite-71.fr

Etablissement géré  
par la Mutualité Française Saône-et-Loire



COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
● NCY	<b>Résidence Louis et Henri Cleret</b> E.H.P.A.D. - Rue Pannetier	APL APA	33 places	Hébergement + 60 ans : Chambre individuelle : 49,20 € Chambre couple : 78,72 € Hébergement - 60 ans : 61,27 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,38 € GIR 3 et 4 : 11,66 € GIR 5 et 6 : 4,95 €	yahoo.fr <b>03.85.96.24.70</b> Fax : 03.85.96.24.75  Mail : marpa.cleret@wanadoo.fr
● LLY LES-BUXY	<b>Château des Petits Frères</b> Petite unité de vie pour personnes âgées	OUI ( 6 lits ) APL	24 personnes	50,50 €par jour par personne 49,00 €par jour pour un couple	<b>03.85.92.11.32</b> 03.85.92.06.04
LOUHANS	<b>Centre Hospitalier</b> 350, avenue Fernand Point * E.H.P.A.D. B.M.	OUI	109	Chambre 1 lit + 60 ans : 56,00 € Chambre 2 lits + 60 ans : 53,09 € Hébergement - 60 ans : 66,24 € GIR 1 et 2 : 19,51 € GIR 3 et 4 : 12,38 € GIR 5 et 6 : 5,25 €	<b>03.85.76.31.00</b>
	* E.H.P.A.D. Pernet	OUI	66	Hébergement + 60 ans : 41,83 € Hébergement - 60 ans : 66,24 € GIR 1 et 2 : 19,51 € GIR 3 et 4 : 12,38 € GIR 5 et 6 : 5,25 €	<b>03.85.75.01.20</b>
	* E.H.P.A.D Pernet		12	Accueil de jour Alzheimer : 39,19 €	<b>03.85.75.70.79</b>
	<b>La Louhannaise</b> Place Aristide Briand * E.H.P.A.D.	APA Allocation logement	77	Hébergement : Chambre individuelle : 69,12 € Chambre double : 59,48 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 21,35 €	<b>03.85.75.73.00</b>

## Confort, indépendance et sécurité dans votre appartement au sein de nos résidences autonomie

Résidence Henri Malot à Montceau-les-Mines

Résidence de l'Arc à Tournus



76 appartements

**T1 et T2  
à la location**  
Possibilité APL



72 appartements

**03 85 57 13 48**

**03 85 32 10 07**

Situées dans un environnement privilégié, à deux pas des commerces et des services, nos résidences offrent aux personnes âgées autonomes un cadre de vie agréable et convivial, sécurisé 24h/24h, dans des appartements fonctionnels et des espaces collectifs entièrement rénovés, restauration et animation au libre choix de chacun.

*Visite possible sur rendez-vous. Rencontrons-nous !*

[www.domisol.asso.fr](http://www.domisol.asso.fr) - [contact@domisol.asso.fr](mailto:contact@domisol.asso.fr)



COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>Résidence des Cordeliers</b> 17 Rue des Cordeliers * Foyer logement	NON Aide Logement	65 studios	GIR 3 et 4 : 16,56 € - GIR 5 et 6 : 5,75 €  402,29 € personne seule 457,22 € couple	<b>03.85.60.30.30</b>
<b>MACON</b>	<b>Centre Hospitalier des Chanaux</b> Bd Louis Escande <b>*EHPAD de la Providence</b> 88, rue Rambuteau	OUI	78 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 45,07 €/j Chambre à 2 lits : 42,77 €/j Hébergement - 60 ans : Chambre à 1 lit : 60,32 €/j Chambre à 2 lits : 58,02 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,83 € GIR 3 et 4 : 15,12 € GIR 5 et 6 : 6,42 €	<b>03.85.20.30.40</b>  03.85.27.53.44
	*EHPAD de l'Hôtel Dieu 344, rue des épinoches	OUI	71 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 49,70 €/j Chambre à 2 lits : 47,40 €/j Hébergement - 60 ans : Chambre à 1 lit : 63,06 €/j Chambre à 2 lits : 60,76 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,89 € GIR 3 et 4 : 13,26 € GIR 5 et 6 : 5,62 €	03.85.21.51.77
	* EHPAD de Chauviré (ou Flacé 1) rue Jules Révillon	OUI	64 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 51,87 €/j Hébergement - 60 ans : chambre à 1 lit : 67,78 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 26,19 € GIR 3 et 4 : 16,62 € GIR 5 et 6 : 7,04 €	03.85.27.50.98 03.85.27.51.22
	Hébergement temporaire		1 lit	67,78 €/j	
	* EHPAD de Pfitzenmeyer (ou Flacé 2) boulevard Louis Escande	OUI	68 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 60,59 €/j Hébergement - 60 ans : Chambre à 1 lit : 81,14 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 26,87 € GIR 3 et 4 : 17,05 € GIR 5 et 6 : 7,23 €	03.85.27.70.81
	Hébergement temporaire Accueil de jour		2 lits 6 places	81,14 €/j 45,86 €/j - 34,40 €/ 1/2 j	
	* EHPAD de St Maurice de Satonnay 71260 St Maurice de Satonnay	OUI	45 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 46,41 €/ jour Chambre à 2 lits : 44,11€/ jour Chambre à + de 2 lits : 41,06 €/ jour Hébergement - 60 ans : Chambre à 1 lit : 51,47 €/ jour Chambre à 2 lits : 49,17 €/ jour Chambre à + de 2 lits : 46,12 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,68 € GIR 3 et 4 : 13,13 € - GIR 5 et 6 : 5,57 €	03.85.27.52.00
	* Unités de soins de longue durée de l'Hotel-Dieu 344 rue des Epinoches	OUI	90 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 56,54 €/j Hébergement - 60 ans : Chambre à 1 lit : 76,38 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 25,37 €	03.85.27.51.77

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>Résidence Départementale d'Accueil</b> et de soins - E.H.P.A.D. Impasse Jean Bouvet	OUI	211 lits + 10 places	GIR 3 et 4 : 16,10 € - GIR 5 et 6 : 6,83 €  Hébergement + 60 ans : Heritan + UVP : 57,03 € Les Cadoles et Cèdres : 64,71 € Hébergement - 60 ans : 80,53 € GIR 1 et 2 : 25,16 € GIR 3 et 4 : 15,96 € GIR 5 et 6 : 6,77 € Hébergement temporaire : 77,01 € Accueil de jour pour personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou pathologie apparentée : 43,40 €	<b>03.85.21.60.00</b>  Fax : 03.85.21.60.15
	<b>Foyer résidence</b> "Cerisaie" - "Epinoches" 150 - 230, rue des Epinoches	NON Allocation logement	109 logements	Etage : Studio : 487,68 € F2 : 680,83 € Rez de Chaussée : Studio : 477,68 € F2 : 670,83 € F3 : 903,73 €	<b>03.85.38.21.98</b>  Fax : 03.85.38.90.24
<b>MARCIGNY</b>	<b>Centre Hospitalier - E.H.P.A.D.</b> 1, place Irène Popard	OUI	74 dont 5 lits d'hébergement temporaire	Hébergement + 60 ans Régime commun : 50,24 € Régime particulier : 53,54 € Hébergement - 60 ans : 68,57 € Hébergement Temporaire : Tarif Hébergement + 60 ans majoré du tarif résident Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,96 € GIR 3 et 4 : 13,30 € GIR 5 et 6 : 5,64 €	<b>03.85.25.53.53</b>  Fax : 03.85.25.53.54
	<b>Résidence Tour du Moulin</b> Rue de la Tour * Foyer logement	APL	36 studios 1 appartement F1	521,00 € 595,00 €	<b>03.85.25.38.34</b>
<b>MATOUR</b>	<b>M.A.R.P.A.</b> * P.U.V.	OUI APL	19 appartements	T1 : 1 009,00 €- Personne seule T1 Bis : 1 071,00 €- Personne seule T1 Bis : 1 189,23 €- Couple T2 : 1 267,00 - Personne seule T2 : 1 406,87 - Couple Dépendance : GIR 1 : 23,05 € GIR 2 : 19,36 € GIR 3 : 15,21 €- GIR 4 : 9,68 € Aide à l'autonomie (tarif sans APA) GIR 5 : 5,79 €- GIR 6 : 1,63 €	<b>03.85.59.70.23</b>
<b>MAZILLE</b>	<b>Champrouge</b> * Maison de retraite - E.H.P.A.D.	OUI	62 lits + 3 hébergements temporaires	Hébergement + 60 ans : Régime Commun : 53,61 € Régime particulier (chambre seule) : 61,65 € Hébergement - 60 ans : Chambre seule : 74,05 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 21,53 € GIR 3 et 4 : 13,67 € GIR 5 et 6 : 5,80 €	<b>03.85.50.80.31</b>  Fax : 03.85.50.84.07
<b>MELLECEY</b>	<b>Notre Dame de Marloux E.H.P.A.D.</b> * Résidence de retraite médicalisée, route d'Autun	NON APA Allocation logement	73 résidents	Permanent : de 79,00 à 85,00 € Temporaire : de 86,90 à 99,00 €	<b>03.85.98.94.74</b> Fax : 03.85.45.10.60 Mail : marloux-mellecey@ dvfrance.fr
<b>MERVANS</b>	<b>E.H.P.A.D La Meriselle</b> 4 rue de la Varennes	OUI APL	80 lits (dont 12 places en unité Alzheimer)  2 lits	Hébergement permanent + 60 ans : 55,18 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,91 € GIR 3 et 4 : 12,64 €- GIR 5 et 6 : 5,36 € Hébergement permanent - 60 ans : 70,77 €/j Hébergement temporaire : 70,77 €/j	<b>03.85.71.32.10</b>  fax : 03.85.71.32.54

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
MONT-SAINT VINCENT	E.H.P.A.D E. Bardot Place du Château * Maison de retraite publique	OUI	8 places	Accueil de jour : 45,00 €/ jour	03.85.79.81.78
			55 lits	Hébergement : Chambre 1 lit : 49,96 €/ jour Chambre 2 lits : 42,53 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 24,74 € GIR 3 et 4 : 15,70 € GIR 5 et 6 : 6,66 €	
MONTCEAU LES-MINES	Foyer Sainte-Marie - E.H.P.A.D. 18, rue de l'Hospice	OUI ALS APA	112 lits	Hébergement à 1 lit : 57,74 € Hébergement à 2 lits : 51,96 € GIR 1 et 2 : 20,27 € GIR 3 et 4 : 12,86 € GIR 5 et 6 : 5,46 €	03.85.67.75.40 fax : 03.85.67.75.41 Mail : contact@foyersaintemarie.fr
				Centre hospitalier - E.H.P.A.D. Mme Makilla - Service Administration	OUI
	Résidence Henri Malot 11, rue de Verdun * Foyer logement pour personnes âgées autonomes * Chambres d'accueil temporaire Prestations facultatives : restauration animation, accompagnement, portage de repas	APL	76 appartements  3	Appartements : T1 bis : 540,06 €/ mois CC T2 : 763,64 €/ mois CC  Forfait journalier : (loyer CC, ménage, restauration) : 1 personne : 49,04 €CC 2 personnes : 74,95 €CC	Mail : rhm@domisol.asso.fr  Site : domisol.asso.fr



- Possibilités d'accueil en **courts ou longs séjours**
- Des unités de vie **Alzheimer**
- Des **salons pour accueillir ses proches**
- Une **restauration de qualité**, élaborée par notre chef

Votre contact : Fabienne PARIS, Directrice  
fabienne.paris@korian.fr



**Korian Bel'Saône**  
6 impasse Sainte Croix  
71100 CHALON  
**03 85 41 77 00**



**Korian La Villa Papyri**  
7-9 allée St Jean-des-Vignes  
71100 CHALON  
**03 85 97 05 97**



Nos deux maisons de retraite  
médicalisées à **Chalon-sur-Saône**

www.korian.fr

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
	<b>E.H.P.A.D. Les Iris</b> Géré par la Mutualité Française de S&L 34, rue de Dijon	Allocation logement APA	41 lits	Hébergement : Chbre simple : 71,50 €/j Dépendance : GIR 1 et 2 : 26,44 € GIR 3 et 4 : 16,79 €- GIR 5 et 6 : 7,12 €	<b>03.85.67.91.00</b> Mail : lesiris@mutualite-71.fr
	<b>Résidence des Peupliers</b> Rue de Cluny	APL	79 appartements et 1 chambre d'hôtes	Personne seule : 514,80 € en couple : 524,90 €	<b>03.85.58.03.54</b>
	<b>E.H.P.A.D. CH Montceau</b> Rue de Cluny * Accueil de jour l'Orchidée Alzheimer ou pathologie apparentée	OUI	12 places	44,50 €/ jour avec repas	<b>03.85.58.17.24</b>
	<b>E.H.P.A.D. Les Iris dans Médecis</b> 56 rue Rouget de l'Isle	NON APA APL	74 lits	Hébergement : Chambres individuelles : à partir de 77,00 €/ jour GIR 1-2 : 21,32 €TTC - GIR 3-4 : 13,54 €TTC GIR 5-6 : 5,74 €TTC	<b>03.85.69.56.00</b> Fax : 03.85.58.13.67 Mail : medicis-montceau@ domusvi.com
<b>MONTCENIS</b>	<b>E.H.P.A.D</b> Place des Palains	OUI	76 permanents 9 temporaires (+ 60 ans)	57,23 € 75,15 € GIR 1 et 2 : 23,32 €- GIR 3 et 4 : 14,80 € GIR 5 et 6 : 6,28 €	<b>03.85.73.94.50</b> Fax : 03.85.73.94.56 Email : admin@ehpad-montcenis.fr
<b>MONTCHANIN</b>	<b>Résidence Louis Farastier</b> 2, rue d'Avoise	OUI APL	80 appartements	538,95 €personne seule 591,95 €pour couple	<b>03.85.73.06.00</b>
	Nouveauté : chaque studio est équipé d'un WC PRM, évitant les réhausseurs et apportant un confort supplémentaire aux résidents				
	<b>La Roseraie - E.H.P.A.D.</b> 67, rue Jean-Jaurès * Maison de retraite	OUI	87	Chambre double : 46,17 €/ jour Chambre simple : 49,09 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 17,68 €/ jour GIR 3 et 4 : 11,22 €/ j - GIR 5 et 6 : 4,76 €/ j	<b>03.85.77.09.00</b>
<b>PARAY LE-MONIAL</b>	<b>Résidence de la Colline</b> Impasse Chervier U.S.L.D  * Accueil de jour	OUI  OUI	70 lits  6 places	Hébergement + 60 ans : 45,72 € Hébergement - 60 ans : 68,71 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 23,97 € GIR 3 et 4 : 15,21 € - GIR 5 et 6 : 6,76 €  46,71 €	<b>03.85.81.80.00</b> Fax : 03.85.81.82.82
	<b>Les Opalines E.H.P.A.D</b> 1, rue Parmentier * Maison de retraite ambiance familiale	OUI (2 lits) APA Allocation logement APL possible	62 lits	Hébergement longue durée Chambre individuelle : 68,10 €/ jour Chambre 2 lits : 63,30 €/ jour Dépendances : GIR 1 et 2 : 15,99 € GIR 3 et 4 : 10,15 €- GIR 5 et 6 : 4,10 €	<b>03.85.81.98.00</b> Fax : 03.85.81.98.10
	<b>Résidence de Verneuil</b> Avenue de Bethléem * Foyer logement Studios : tarifs TTC	Allocation logement	80 studios  F1 Bis 33 m² 24 Type F2 de 50 m²	Studio sans balcon : 481,30 €TTC Studio personne seule : 512,50 €TTC couple : 578,80 € Environ 750,00 €	<b>03.85.81.24.44</b> Fax : 03.85.81.99.56 Mail : residenceverneuil@orange.fr
	<b>Les jardins de Cybèle</b> Résidence "Les Charmes" Zac Les Charmes - Bd des Combes	<b>OUI</b>	84 places dont 4 (temporaire) 14 (Alzheimer)	<b>Hébergement</b> : à partir de 69,00 € Dépendance : GIR 1-2 : 19,80 € GIR 3-4 : 12,56 € GIR 5-6 : 5,32 €(ticket modérateur) devis personnalisé sur demande	<b>03.85.81.77.77</b> Fax :03.85.81.77.00 paraylemonial@ jardinsdecybele.com
<b>PIERRE DE-BRESSE</b>	<b>E.H.P.A.D. Charles Borgeot</b> * Maison départementale de retraite 2, Place du Comte André d'Estampes	OUI	94 lits	Hébergement : chambre simple 53,36 € Chambre double : 50,18 € Tarif dépendance : 5,50 €	<b>03.85.71.10.05</b>
	<b>Résidence des Acacias</b> 24, avenue de la Gare Résidence pour personnes âgées autonomes	APL APA	27 logements de 45 m²	Hébergement : 1 personne : 1 200 €/mois couple : 1 450 €/mois	<b>03.85.75.32.86</b> 06.87.84.87.97 residence-des-acacias@ orange.fr

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
LA ROCHE VINEUSE	Résidence de l'Eau Vive Etablissement non médicalisé	APL PSD	74 logts	Loyer OPAC : à partir de 280,00 €(hors charges) Services Eau Vive assistance + 30 repas : 451,50 €	03.85.36.63.40
ROMANECHÉ THORINS	Résidence des Marronniers Le Bourg * Maison de retraite publique	OUI APL	60	Hébergement : 60,90 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,93 € GIR 3 et 4 : 12,65 € - GIR 5 et 6 : 5,37 €	03.85.35.51.44
ROMENAY	E.H.P.A.D. Public Charles Guillot 2 Bis Route de la chagne	OUI et Allocation logement	70	Hébergement : 45,21 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 17,30 € GIR 2 et 3 : 10,98 € GIR 4 et 5 : 4,66 €	03.85.40.31.78
SALORNAY SUR-GUYE	E.H.P.A.D. Lucie Aubrac 12 Rue de l'Hôpital * Maison de retraite publique	OUI APL	83 lits dont 11 lits en unité de vie Alzheimer dont 2 lits hébergement temporaire	Hébergement + 60 ans Chambre individuelle : 53,49 €/ jour Chambre double : 46,63 €/ jour Hébergement - 60 ans et temporaire 67,84 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 19,35 € GIR 3 et 4 : 12,28 € GIR 5 et 6 : 5,21 € Toutes les prestations d'hébergement et de soins sont incluses	03.85.59.44.45 Fax : 03.85.59.45.56 Email : ehpad.salornay@wanadoo.fr Site : www.ehpad-salornay.fr
ST-AMBREUIL	E.H.P.A.D. Pailloux Haumonte Le Bourg * Maison de retraite publique	OUI	61 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 1 lit : 54,60 € Hébergement - 60 ans : 70,77 €	03.85.44.60.20 Fax : 03.85.44.60.29
SAINT-BERAIN SOUS-SANVIGNES	Les Trois Chênes * Foyer logement résidence sociale	APL redevance incluant charges	31 logements	T1 : 390,00 €charges comprises T2 : 450,00 € charges comprises Repas midi : 8,85€(10 repas ou + par mois) 9,65€(- 10 repas par mois)	03.85.67.83.72
SAINT-DESERT	Maison de retraite publique - E.H.P.A.D. L a Chansonnière Rue de Tenange * Maison spécialisée	OUI APL APA	50 lits	Hébergement - 60 ans handicapés : 89,45 € Hébergement + 60 ans handicapés : 70,07 € Hébergement + 60 ans : 59,56 €	03.85.47.91.93 Fax : 03.85.47.96.62 Email : ehpad-st-desert@orange.fr
ST-GENGOUX LE-NATIONAL	E.H.P.A.D. Nathalie Blanchet 4, Rue des Tanneries	OUI	80	Hébergement : 54,28 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 22,24 € GIR 3 et 4 : 14,12 € GIR 5 et 6 : 5,99 €	03.85.94.11.00
ST-GERMAIN DU-BOIS	E.H.P.A.D 29, rue Charles Michelland	OUI	60 lits	Hébergement : 50,49 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,78 € GIR 3 et 4 : 11,92 €- GIR 5 et 6 : 5,06 €	Administration : 03.85.72.01.32 Infirmières : 03.85.72.06.65 Infirmière coordinatrice 03.85.72.06.66
ST-GERMAIN DU-PLAIN	E.H.P.A.D. 6 Route de Baudrières * Maison de retraite publique	OUI	58	Hébergement : 48,22 €/ j Ticket modérateur : 4,79 €/ j (à la charge du résident)	03.85.47.32.05 Fax : 03.85.42.01.54
SAINT-MARCEL	Résidence Hubiliac 5, ter rue de l'Abbé-Bidault * Foyer logement	APL	67 appartements 60 T1 7 T2	T 1 : 527,94 € T 2 : 606,44 €	03.85.42.78.88 residencehubiliac@saintmarcel.com
	La Maison de l'Amandier - EHPAD 5 rue Pasteur	APA	80 lits dont 14 Alzheimer	Hébergement : 76,82 €TTC (linge, boisson, assurance compris) Dépendance : GIR 1 et 2 : 21,75 € GIR 3 et 4 : 13,80 € - GIR 5 et 6 : 5,86 € Court séjour : 89,97 €TTC	03.85.96.91.40 Fax : 03.85.96.51.39

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
ST MARTIN EN-BRESSE	<b>Le Foyer d'Accueil (prié )</b> 5, rue du Bourg	OUI Allocation Logement	30 lits	858,00 € à 1 036,00 €/ mois	<b>03.85.47.76.14</b>
ST MAURICE CHATEAUNEUF	<b>Le Colombier - E.H.P.A.D. Médicalisé</b> Le Bourg * Maison de retraite publique	OUI	49 lits chambre à 1 lit	GIR 1 et 2 : 17,68 € GIR 3 et 4 : 11,22 € GIR 5 et 6 : 4,76 € Hébergement : 47,96 € - de 60 ans : 63,70 €	<b>03.85.26.21.97</b> Fax : 03.85.26.23.63
SAINT-REMY	<b>Villa Thalia - E.H.P.A.D.</b> 33, rue Charles Dodille	APA et soins Convention Tripartite	95 lits dont 15 lits Alzheimer et personnes désorientées	Hébergement : 80,13 €/ jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 20,20 € GIR 3 et 4 : 12,82 € GIR 5 et 6 : 5,44 €	<b>03.85.92.39.00</b> Fax : 03.85.92.38.93  www.villa-thalia.com c.burrer@valdracy.fr
SAINT-VALLIER	<b>Résidence Les Tilleuls</b> Rue Victor Hugo * Foyer logement	NON APL	68 T1 9 T2 3 chambres d'hôtes	471,96 € 559,03 € 1 à 5 nuits : 23,35 €/ + de 5 nuits : 19,00 € ( Donne accès à tous les services)	<b>03.85.69.07.30</b>
STE-HELENE	<b>Résidence Les quatre Saisons</b> E.H.P.A.D. - Le Bourg * Résidence de retraite médicalisée	NON APL	59 Résidents	Chambre individuelle à partir de 70,00 € Chambre double à partir de 64,00 €	<b>03.85.94.21.21</b>
SANVIGNES	<b>Résidence Louis Veillaud</b> Rue Jules Guesde	APL	67 appts F1 Bis 6 appts F2	461,68 € 613,01 €	<b>03.85.67.02.54</b> See Administratif 03.85.67.95.58
SEMUR EN-BRIONNAIS	<b>E.H.P.A.D. Bouthier de Rochefort</b> * Ets public	OUI	83 lits + 2 lits Hébergement temporaire	Nouvelle structure (85 lits) : Hébergement + de 60 ans : Chambre seule : 52,24 € Hébergement temporaire - 60 ans : 69,97 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,34 € GIR 3 et 4 : 11,64 € GIR 5 et 6 : 4,94 €	<b>Standard :</b> <b>03.85.25.15.23</b> Service soins : 03.85.25.42.11 Animation : 03.85.25.49.32
SENNECE LES-MACON	<b>E.H.P.A.D.</b> Résidence Camille Claudel	NON	80 lits dont 3 chambres doubles	<b>Hébergement selon confort</b> 81,00 € à 95,00 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 16,20 € GIR 3 et 4 : 10,28 € GIR 5 et 6 : 4,36 €	<b>03.85.33.09.80</b>
SENNECEY LE-GRAND	<b>E.H.P.A.D. "Les Pierres Etoilées"</b> 61, avenue du 4 Septembre	OUI	75 lits	Hébergement + 60 ans : Chambre à 2 lits : 52,23 € Chambre à 1 lit : 60,06 € Hébergement - 60 ans : 72,68 €	<b>03.85.44.60.00</b> Fax : 03.85.44.60.01 Email : administration@ ehpad-sennecey-st-ambreuil.fr
	<b>Résidence Saint-Julien</b> 14, rue Poirier Chanin * Foyer logement	APL	60 T1 Bis 9 T2	T1 Bis : 554,10 €/ mois T2 : 584,78 €/ mois	<b>03.85.44.73.33</b> Fax : 03.85.44.73.38 Mail : residence-stjulien@ wanadoo.fr
SEVREY	<b>Les Blés d'Or</b> * E.H.P.A.D.	Allocation logement APA	38 lits	Hébergement + 60 ans : 46,12 € Hébergement - 60 ans : 63,51 € Coût mensuel à charge + 60 ans : GIR 1 et 2 : 2 184,26 € GIR 3 et 4 : 1 908,36 € GIR 5 et 6 : 1 632,77 € Tarif dépendance par jour + 60 ans : GIR 1 et 2 : 24,34 € GIR 3 et 4 : 15,44 € GIR 5 et 6 : 6,55 € Coût mensuel à charge - 60 ans : 1 968,81 €	<b>03.85.92.82.60</b>

**AVEC UN MONTE-ESCALIER**  
**“ RESTEZ CHEZ VOUS EN TOUTE SÉCURITÉ ”**



**VENEZ L'ESSAYER  
DANS NOTRE  
SHOW ROOM  
À MÂCON**



**VOTRE INSTALLATION À PARTIR DE 2900€ TTC  
POUR UN ESCALIER DROIT**

- Devis gratuit à domicile
- Crédit d'impôt 25%
- Escalier intérieur ou extérieur droit ou tournant
- Installation rapide et sans travaux
- Découvrez aussi nos ascenseurs et plate-formes



607535200

Agence MÂCON  
90 rue de la Ronze - 71850 CHARNAY-LÈS-MÂCON  
Tél. 03 85 29 91 81

**ARATAL**  
laissez-vous transporter...  
www.aratal-habitat.fr

**Legs**

**Donations**

**Assurances-vie**

**La vraie différence dans sa vie**

**c'est vous**

**Léguer à l'Association des Paralysés de France, c'est construire ensemble l'avenir des enfants et des adultes en situation de handicap.**

Faire un legs, une donation ou une assurance-vie est un acte de grande générosité, qui revêt une symbolique forte et fait écho à une histoire et des attentes propres.

Avec l'équipe APF de Saône et Loire, nous sommes à votre écoute pour comprendre le sens de votre démarche et vous accompagner, en toute confidentialité, autour du projet qui vous tient à cœur.

L'APF forme une « Famille de Cœur » avec ses bienfaiteurs où l'on maintient au fil des années les liens tissés dans le but ultime d'aider des enfants et des adultes en situation de handicap.



*Famille de cœur*

➔ **Demande de documentation gratuite et confidentielle sur les legs, donations et assurances-vie**

À retourner sous enveloppe affranchie à : APF Délégation départementale  
Florence Lecomte-Le Grand - 118 bis, Grande Rue de la Coupée 71850 Charnay-Les-Macon

M<sup>me</sup>  M<sup>lle</sup>  M. .... Prénom .....

Adresse .....

Code postal ..... Ville .....

Tél. .... ➔ Je souhaite être contacté(e) entre ..... h et ..... h.



➔ **Contactez Florence Lecomte-Le Grand**  
**Tél. 03 85 29 11 60**  
**florence.lecomte-legrand@apf.asso.fr**

COMMUNE	NOM ET NATURE	AIDE SOCIALE	CAPACITÉ D'ACCUEIL	TARIFS	TÉLÉPHONE
<b>SIMARD</b>	<b>Maison d'Accueil rurale</b> * pour personnes âgées  * Petite unité de vie habilitée aide sociale	APL APA domicile Aide Sociale	21 appartements	Hébergement : T1 : de 264,00 € à 391,00 € suivant la surface T1Bis : 471,00 € Charges fixes mensuelles : 506,06 € Dépendance : GIR 1 : 16,80 €/ jour GIR 2 : 14,11 €/ jour GIR 3 : 11,09 €/ jour GIR 4 : 7,05 € / jour Lessive : 7,60 € Restauration : Petit déjeuner : 1,65 € Déjeuner : 8,67 € - Dîner : 5,41 €	<b>03.85.72.24.48</b>
<b>TOULON SUR-ARROUX</b>	<b>Centre Hospitalier Les Marronniers</b> Service E.H.P.A.D. Place Claude Burgat  et Accueil de jour	OUI Allocation logement APA	64 lits   6 Places	Hébergement : Personne + 60 ans : 51,01 € Personne - 60 ans : 63,80 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 16,07 € GIR 3 et 4 : 10,20 € GIR 5 et 6 : 4,33 € 44,44 €	<b>03.85.79.69.00</b>
<b>TOURNUS</b>	<b>Hôpital de Belnay</b> 627, av. Henri et Suzanne Vitrier * E.H.P.A.D. La Villae et * E.H.P.A.D. Saint philibert * Accueil de jour type Alzheimer * SSIAD service de soins infirmiers à domicile	OUI OUI NON NON	60 lits 90 lits 6 places 48 places ( dont 2 places pour personnes handicapées)	Hébergement : 53,15 € Dépendance de 5,23 à 19,43 € Journée : 46,44 €- Demi-journée : 27,00 € Forfait : 45,79 € pour personnes âgées de 60 ans et plus Forfait : 33,51 € pour personnes handicapées (pris en charge par les CPAM)	03.85.27.47.67 03.85.27.49.94 03.85.27.47.85
	<b>Résidence de l'Arc</b> Promenade des Frères * Foyer logement pour personnes âgées autonomes Prestations facultatives : restauration, animation, accompagnement, portage de repas, ...	APL  AL	65 appartements  7 appartements	<b>Appartements :</b> T1 sans balcon : 538,12 € / mois T1 avec balcon : 550,60 € / mois  2 T1 avec terrasse : 619,40 € / mois 5 T2 avec terrasse : 712,97 € / mois	<b>03.85.32.10.07</b>  mail : arc@domisol.asso.fr  site : domisol.asso.fr
<b>TRAMAYES</b>	<b>Maison de retraite Hôpital Corsin</b> * E.H.P.A.D - 6, rue de l'Hôpital	OUI	63 lits	Hébergement + 60 ans : 45,53 € Hébergement - 60 ans : 59,34 € Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,49 € GIR 3 et 4 : 11,73 € GIR 5 et 6 : 4,98 € Hébergement temporaire : 59,34 €	<b>03.85.50.38.00</b>
<b>VARENNES LE-GRAND</b>	<b>Maison de retraite - EHPAD</b> 11, Chemin de la Cure * Maison de retraite publique	APA Allocation logement	40 lits 34 chambres dont 6 doubles	Hébergement : 50,00 € / jour Dépendance : GIR 1 et 2 : 24,26 € GIR 3 et 4 : 15,39 € - GIR 5 et 6 : 6,53 €	<b>03.85.44.18.45</b> Fax : 03.85.94.89.35 Mail : ehpad.varenneslegrand @orange.fr
<b>VERDUN SUR-LE-DOUBS</b>	<b>Maison Nicole Limoge - E.H.P.A.D.</b> * Maison de retraite publique Rue de l'Hôpital	OUI	47	Régime commun : 54,49 € / j Régime particulier : 59,64 € / j Dépendance : GIR 1 et 2 : 21,23 € GIR 3 et 4 : 13,48 € GIR 5 et 6 : 5,72 €	<b>03.85.91.09.40</b>
	Résidence Saint-Jean - E.H.P.A.D. 4, Place de la Halle * Maison de retraite privée Domus Vi	APA Allocation logement	78	Chambre simple : 73,00 € / j Dépendance : GIR 1 et 2 : 18,38 € GIR 3 et 4 : 11,66 € GIR 5 et 6 : 4,96 €	03.85.91.08.08

## RÉSIDENCES SÉNIORS

# VOTRE CONFORT EN TOUTE INDÉPENDANCE

↓  
**PAS  
D'AVANCE DE  
FRAIS !**

L'OPAC Saône-et-Loire, propriétaire/gestionnaire des résidences-logements Parc Fleuri à Autun, Long Tom et La Couronne au Creusot vous accueille pour un hébergement de longue durée ou temporaire.

### VOUS ÊTES CHEZ VOUS !

Cadre de vie sécurisé | Espaces communs conviviaux | Services d'aide à domicile

### NOS SERVICES

Restauration sur place | Menus «Maison» préparés par un chef cuisinier\* | Animaux de compagnie acceptés | Blanchisserie | Assurance\* | Astreinte téléphonique 24h/24 | Télésurveillance facultative

### VOTRE BIEN-ÊTRE

Espaces d'activités | Animations : gym douce, spectacles, événements festifs



\*Pour les résidences Long Tom et La Couronne au Creusot.



Parc Fleuri à Autun



Long Tom au Creusot



La Couronne au Creusot

### → Vos contacts :

Autun | Résidence Parc Fleuri - 11, rue de Parpas  
Marie-Pierre MOREAU - 03 85 52 40 55

Le Creusot | Résidence Long Tom - 18, rue Long Tom  
Céline DEFOSSE - 03 85 32 23 00

Le Creusot | Résidence La Couronne - Rue de la Couronne  
Nathalie TAUPENOT-CRANCE - 03 85 32 23 01

**opac**  
OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT  
Saône & Loire